

RAPPORT D'ANALYSE

FORMASTAT 2005

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue dans le cadre de l'exercice 2005



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

RAPPORT D'ANALYSE

FORMASTAT 2005

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État* en matière de formation professionnelle continue dans le cadre de l'exercice 2005

* Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail et loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Éditeur

Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue,
INRPC, établissement public
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg
T 46 96 12-1
F 46 96 20

Téléchargement

www.lifelong-learning.lu

Formastat est édité avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Projet cofinancé par le Fonds social européen



Avec le soutien du
Fonds social européen

Mise en page: Cropmark

ISBN 978-2-9599690-2-7

© INRPC, 2008

1. PRÉFACE	5
2. INTRODUCTION	7
3. MÉTHODOLOGIE	9
3.1. Panel	9
3.2. Définitions	11
3.2.1. Entreprises éligibles	11
3.2.2. Entreprises non éligibles	11
3.2.3. Principales conditions d'éligibilité	11
3.2.4. Types de demandes de cofinancement	11
3.2.5. Investissement réalisé	12
3.2.6. Frais éligibles	12
3.2.7. Modes de formations éligibles	13
3.2.8. Masse salariale	13
3.2.9. Cofinancement et modes de cofinancement	13
3.2.10. Domaines de formation	13
3.2.11. Approche groupe	13
4. PROFILS DES ENTREPRISES DU PANEL	15
4.1. Selon le secteur d'activité	16
4.2. Selon la taille	17
4.3. Comparaison à la structure économique nationale	18
4.3.1. Selon le secteur d'activité	18
4.3.2. Selon la taille	20
4.3.3. Effectifs concernés	21
5. INVESTISSEMENT	23
5.1. Selon le secteur d'activité	23
5.2. Selon la taille	24
5.3. Investissement moyen par salarié selon le secteur d'activité	25
5.4. Investissement moyen par salarié selon la taille	26
5.5. Investissement par rapport à la masse salariale	27
5.6. Composantes du coût de la formation	27
5.7. Coût moyen d'une heure de formation	28
6. VOLUMES D'HEURES MIS EN JEU	29
6.1. Volumes d'heures globaux selon le secteur d'activité	29
6.2. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon le secteur d'activité	30
6.3. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille	31
7. DISTRIBUTION FINANCIÈRE ET HORAIRES PAR DOMAINES DE FORMATION	33
7.1. Distribution financière	33
7.1.1. Selon le secteur d'activité	34
7.1.2. Selon la taille	35
7.1.3. Selon la composition de l'investissement réalisé	36
7.1.4. Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation	37
7.2. Distribution horaire	38
7.2.1. Selon le domaine de formation	38
7.2.2. Selon le secteur d'activité et le domaine de formation	39
7.2.3. Selon la taille	40
8. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT	41
8.1. Participation financière globale selon le secteur d'activité	41
8.2. Participation financière moyenne selon la taille	42
8.3. Participation financière par tranche	42
9. ÉVOLUTION DE 2000 À 2005	43
9.1. Adhésion des entreprises à la législation FPC	43
9.1.1. Évolution quantitative	43
9.1.2. Évolution quantitative selon le secteur d'activité	44
9.2. Investissement	45
9.2.1. Investissement par rapport à la masse salariale	46
9.2.2. Investissement par participant et nombre de participations	46
9.3. Évolution de la participation financière de l'État	47
10. CONCLUSION	49
ANNEXES	51

1. PRÉFACE

Les entreprises luxembourgeoises sont-elles formatrices?

Selon les résultats de l'enquête CVTS3 (Continuing Vocational Training Survey – Étude européenne portant sur la formation continue dans les entreprises de plus de 9 salariés de tous secteurs d'activité, en dehors des secteurs agricole, sylvicole et aquacole, de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, des soins domestiques et de l'administration publique), qui se rapporte à l'exercice 2005, elles sont près de 72 % à "offrir de la formation à au moins un de leurs salariés".

Parmi ces entreprises, se trouvent celles qui bénéficient de l'aide financière de l'État dans le cadre de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue que l'on connaît communément sous l'intitulé "loi modifiée du 22 juin 1999".

En 2005, ces entreprises étaient plus de 520 et ont perçu un montant total cumulé de près de 21 millions d'euros de la part de l'État luxembourgeois. Dans l'esprit de la loi modifiée du 22 juin 1999, ce soutien financier vise essentiellement à professionnaliser les pratiques de formation des entreprises luxembourgeoises. Certes, l'objectif est louable et légitime, mais qu'en est-il de l'évaluation de l'efficacité réelle de l'aide accordée?

Là est la question!

Une partie de la réponse sera sans doute à rechercher dans la mission de l'observatoire de la formation actuellement en gestation au sein de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC). Cela étant, il est d'ores et déjà possible de porter un regard sur les habitudes de formation de ces entreprises grâce à un nouvel instrument d'analyse mis au point conjointement par l'INFPC et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle: Formastat.

Formastat rend compte d'un travail de statistiques et d'analyses portant sur l'investissement en formation des entreprises bénéficiaires, sous la forme d'une publication annuelle. Il permet d'établir des indicateurs qui constituent de précieux instruments de pilotage pour les entreprises concernées. Sa fonction de reporting en fait également un outil de communication privilégié à destination des diverses parties prenantes.

Finalement, Formastat propose une identification d'indicateurs clés qui, j'en suis convaincu, contribueront à fournir des bases de décision fiables aux responsables de la politique et de la planification de la formation.

Grâce à Formastat, une nouvelle étape est franchie dans le processus d'amélioration de la qualité du système de formation professionnelle continue luxembourgeois.



Nic Alff

*Président du conseil d'administration
de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue,
INFPC, établissement public*

2. INTRODUCTION

Depuis l'entrée en vigueur de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (FPC), le 1^{er} janvier 2000, l'activité du secteur de la FPC n'a cessé de progresser. Cette législation (section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail et loi modifiée du 22 juin 1999) a notamment agi en tant que levier structurant. Par ses aspects réglementaires et par sa rigueur, elle a induit une forme de professionnalisation du processus de mise en œuvre de la formation en entreprise. En effet, elle vise à systématiser la FPC au sein des entreprises et, par conséquent, à la positionner comme un vecteur privilégié du développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif, l'État luxembourgeois cofinance, à hauteur de 14,5% imposables, les investissements en FPC des entreprises.

L'amélioration de la qualité du plan de formation révèle l'importance grandissante accordée par ces dernières à une fonction devenue hautement stratégique.

C'est pour affiner le regard sur le comportement des entreprises qui ont adopté la législation en matière de FPC que l'INFPC et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ont élaboré Formastat.

Il s'agit d'une étude, à caractère essentiellement quantitatif, de l'état des lieux des pratiques de formation de ces entreprises, qui sera désormais proposée selon une fréquence annuelle, la première édition concernant l'exercice 2005.

Après avoir mis l'accent sur l'aspect méthodologique, les résultats de cette étude sont présentés selon quatre grands volets.

Le premier volet a pour objectif de caractériser les entreprises du panel selon un angle d'observation macroéconomique: quels sont les secteurs d'activités représentés au sein de cette population, quelles sont les parts respectives des grandes, petites et très petites entreprises par secteur d'activité, quels sont les effectifs concernés, quel est l'effort de formation des entreprises...?

Le deuxième volet est dédié à l'analyse des pratiques de formation à travers un certain nombre d'indicateurs financiers et physiques de type microéconomique: investissement moyen des entreprises par rapport à la masse salariale, durée moyenne de la formation par secteur d'activité ou selon la taille de l'entreprise, investissement horaire par domaine de formation...

Le troisième volet précise les montants du cofinancement étatique engagés ainsi que la répartition selon les secteurs d'activité et la taille des entreprises.

Enfin, le **quatrième volet** retrace l'évolution observée depuis 2000, tant sur le plan du nombre d'entreprises participantes que sur le plan des investissements consentis et du cofinancement associé.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. Panel

Formastat porte uniquement sur les entreprises qui participent à la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (FPC). Cette législation s'adresse aux entreprises du secteur privé de l'économie luxembourgeoise sans distinction de l'activité professionnelle (section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail et loi modifiée du 22 juin 1999).

Dans la suite du document, nous adopterons la formulation "législation FPC".

NACE	Activité économique	Nombre d'entreprises selon la taille					
		1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100 et + salariés	Total
A	Agriculture, chasse, sylviculture	63	10	6	1	0	80
C	Industries extractives	5	2	2	1	1	11
D	Industrie manufacturière	399	106	95	48	61	709
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	2	7	1	2	18
F	Construction	890	358	251	70	59	1 628
G	Commerce	3 116	441	212	70	42	3 881
H	Hôtels et restaurants	1 438	186	65	12	9	1 710
I	Transports et communications	506	111	103	52	35	807
J	Activités financières	350	80	90	36	68	624
K	Immobilier, location et services aux entreprises	2 630	246	156	54	63	3 149
M	Éducation	54	9	3	1	1	68
N	Santé et action sociale	6	6	5	3	13	33
O	Services collectifs, sociaux et personnels	560	62	29	10	4	665
	Total	10 023	1 619	1 024	359	358	13 383

Tableau 1 Distribution de la totalité des entreprises établies au Luxembourg en 2005 et répondant aux critères d'éligibilité¹ de la législation FPC selon le secteur d'activité² et la taille

Il importe de noter que le poids des très petites entreprises ou TPE (1 à 9 salariés) dans la structure économique nationale est considérable, puisqu'il s'élève à 75%.

Pour l'exercice 2005, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a enregistré 436 demandes d'aide financière en matière de FPC. Après instruction, 407 ont été déclarées éligibles.

Ces 407 demandes de cofinancement concernent, en réalité, plus de 520 entreprises. En effet, certaines demandes émanent de groupes qui sont composés de plusieurs entreprises.

Dans la présente analyse, chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Par conséquent, le panel se compose de 407 entreprises.

¹ Voir 3.2. Définitions

² Les secteurs d'activité correspondent à la ventilation des entreprises selon la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne - version luxembourgeoise révisée (NACELEX). Voir annexe 1.

Le périmètre de référence de l'analyse proposée par Formastat 2005 est donc fixé par les données brutes fournies par les 407 demandes de cofinancement éligibles.

D'autres données économiques ont été fournies par le STATEC (Service central de la statistique et des études économiques).

Il est à préciser que le traitement des données préserve strictement l'anonymat des entreprises concernées.

Le tableau 2, ci-après, synthétise la répartition des entreprises du panel, par secteur d'activité et par taille.

NACE	Activité économique	Nombre d'entreprises selon la taille									
		Total	1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-249 salariés	250-499 salariés	500-999 salariés	1000 et + salariés	Total
A	Agriculture, chasse, sylviculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
C	Industries extractives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
D	Industrie manufacturière	49	0	0	6	8	11	12	8	3	48
			0	0	0	1	0	0	0	0	1
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
F	Construction	52	0	2	7	9	13	4	1	0	36
			2	5	7	2	0	0	0	0	16
G	Commerce	57	0	2	10	10	8	4	2	1	37
			2	8	9	1	0	0	0	0	20
H	Hôtels et restaurants	7	0	0	0	1	2	3	0	0	6
			0	1	0	0	0	0	0	0	1
I	Transports et communications	22	0	0	3	5	3	4	0	4	19
			1	0	1	1	0	0	0	0	3
J	Activités financières	77	2	1	8	9	19	17	7	6	69
			6	1	1	0	0	0	0	0	8
K	Immobilier, location et services aux entreprises	115	5	7	15	20	11	4	5	2	69
			16	15	12	2	1	0	0	0	46
M	Éducation	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1
			1	1	0	0	0	0	0	0	2
N	Santé et action sociale	11	0	0	2	3	3	1	0	2	11
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
O	Services collectifs, sociaux et personnels	13	0	0	2	3	2	1	0	0	8
			3	1	1	0	0	0	0	0	5
	Total		39	44	84	75	73	50	24	18	407
	305 Rapports (total)										
	102 Bilans (total)										

Tableau 2 Ventilation des entreprises éligibles selon le secteur d'activité et la taille

Nota: Les secteurs d'activité "Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau" et "Éducation", qui sont très faiblement représentés au sein du panel, ont été volontairement écartés de certaines parties de l'analyse afin de préserver la confidentialité des données appartenant aux entreprises concernées.

Les non salariés, les agents et fonctionnaires internationaux, du secteur de l'administration publique et de l'éducation n'étant pas concernés par la législation FPC, les données qui concernent les entreprises du panel seront comparées à l'**emploi de référence** défini dans le tableau 3.

Emploi total	307 300
Service d'administration publique	- 16 700
Éducation	14 400
Non salariés	20 600
Agents et fonctionnaires internationaux	8 800
Emploi de référence	246 800

Tableau 3 La population active au Luxembourg (2005)

3.2. Définitions

3.2.1. Entreprises éligibles

Entreprises qui ont respecté tous les critères d'éligibilité énoncés dans la législation FPC. Ces entreprises sont déclarées éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

3.2.2. Entreprises non éligibles

Entreprises qui n'ont pas respecté au moins un des critères d'éligibilité énoncés dans la législation FPC. Ces entreprises sont déclarées non éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

3.2.3. Principales conditions d'éligibilité

- L'investissement annuel en FPC doit être supérieur à 0,5% de la moyenne des masses salariales des 3 exercices d'exploitation précédent l'exercice pour lequel la demande de cofinancement est réalisée.
- 50% au moins du temps de formation doit se situer dans l'horaire normal de travail.
- Les formations doivent viser les travailleurs salariés affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise et liés par un contrat de travail à une entreprise légalement établie au Luxembourg.

Profession libérale

Les formations des personnes qui exercent une profession libérale et qui figurent dans la constitution de l'entreprise ne sont pas éligibles.

3.2.4. Types de demandes de cofinancement

L'investissement annuel en FPC détermine le type de demande de cofinancement à présenter afin de solliciter l'aide financière de l'État.

- Bilan annuel

Le bilan annuel est un récapitulatif de l'investissement en formation de l'entreprise durant l'exercice écoulé. Cette démarche est à adopter lorsque l'investissement annuel en formation est inférieur ou égal à 12 395 euros. Le cofinancement brut maximal s'élève à 1 797,27 euros (14,5% brut de l'investissement).

- Demande d'approbation et rapport final

La demande d'approbation est la prévision budgétaire de l'investissement en FPC envisagé pour un exercice donné. Elle doit être suivie du rapport final qui rend compte de l'investissement effectivement réalisé par l'entreprise.

Cette démarche est à adopter lorsque l'investissement annuel en formation est supérieur à 12 395 euros. Le cofinancement (14,5% brut de l'investissement) n'est pas plafonné.

Le bilan annuel est une formule qui n'impose pas, a priori, l'existence d'un plan de formation au sein de l'entreprise. En revanche, la formule "Demande d'approbation – Rapport final" oblige le requérant à bâtrir un plan de formation pour répondre au volet "Demande d'approbation", qui correspond à une définition à la fois qualitative et quantitative des besoins de formation.

Par conséquent, pour la suite de Formastat, nous retiendrons l'hypothèse qu'une entreprise qui présente un bilan ne possède pas, en règle générale, de plan de formation.

3.2.5. Investissement réalisé

L'investissement annuel réalisé en FPC est composé de l'ensemble des frais déclarés par l'entreprise. Cette dernière a le choix entre différents frais éligibles et entre différents modes de cofinancement.

3.2.6. Frais éligibles

- Frais de salaire des participants et des formateurs internes
- Frais de formateurs externes
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
- Frais de préparation pédagogique
- Frais de locaux
- Frais de matériel pédagogique
- Frais de cotisation à des organismes de formation
- Frais d'élaboration du plan de formation
- Frais administratifs (10%) et de suivi (5%) sur l'ensemble de l'investissement réalisé

Dans la suite du document, ces frais sont rassemblés en 4 groupes:

1. Frais Participants

- Frais de salaire des participants, y inclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

2. Frais Formateurs internes

- Frais de salaire des intervenants, y inclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.
- Frais de préparation pédagogique.

3. Frais Formateurs externes

- Factures établies par les organismes de formation agréés, les consultants, les coaches ou les fournisseurs-formateurs.

4. Autres frais

- Frais de location ou d'amortissement de locaux et de matériel pédagogique.

3.2.7. Modes de formations éligibles

- Formation interne
Formation dispensée par un formateur interne, salarié de l'entreprise, à ses collègues.
- Formation externe
Formation prestée par un organisme de formation agréé, consultant, coach ou fournisseur-formateur.
- Autoformation
E-learning, apprentissage électronique, blended learning, formation à distance.

3.2.8. Masse salariale

Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la Sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

3.2.9. Cofinancement et modes de cofinancement

Le cofinancement étatique (Participation financière de l'État) peut prendre deux formes:

- Aide directe à hauteur de 14,5% imposables du montant investi par l'entreprise dans la FPC (10% nets d'impôt);
- Bonification d'impôt équivalant à 10% du montant investi par l'entreprise dans la FPC, portés en déduction de l'impôt sur le revenu.

3.2.10. Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en 6 domaines de formation qui sont également les plus utilisés par les entreprises participantes.

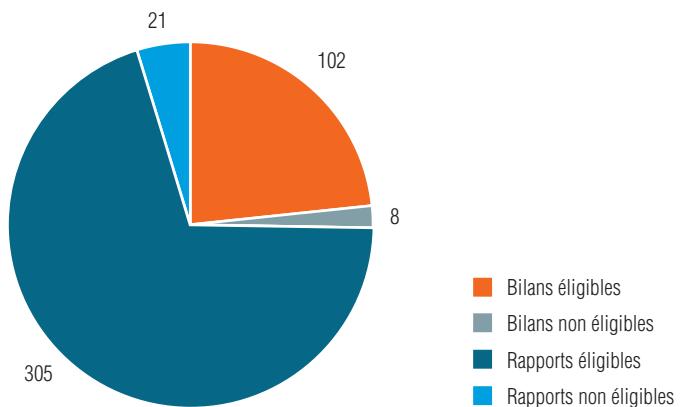
- Technique/métiers (regroupe toutes les formations qui ont trait au cœur de métier)
- Informatique/Bureautique
- Finance, comptabilité et droit
- Qualité, ISO et sécurité
- Langues
- Management/GRH (gestion des ressources humaines)

3.2.11. Approche groupe

Un plan de formation peut être présenté par et au nom d'une seule entreprise (par exemple: une société mère, une entreprise issue d'un secteur d'activité ou d'un groupe professionnel déterminé...) pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises de son groupe ou du secteur d'activité / du groupe professionnel qu'elle représente.

Les entreprises concernées par le plan de formation doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

4. PROFILS DES ENTREPRISES DU PANEL



Graphique 4 Répartition des demandes de cofinancement par type

Base de référence: 436 demandes de cofinancement éligibles et non éligibles

Sur les 436 entreprises³ qui ont sollicité l'aide financière de l'État dans le cadre de l'exercice 2005:

- 326 entreprises ont procédé par le biais de la formule **Demande d'approbation – Rapport final**. 21 ont été déclarées non éligibles⁴ (19 rapports non fournis et 2 rapports dont le montant de l'investissement était inférieur à 0,5% de la moyenne des masses salariales des trois exercices précédents).
- 110 entreprises ont procédé par le biais de la formule **Bilan annuel**, 8 ont été déclarées non éligibles (1 bilan pour pièces non fournies, 1 profession libérale et 6 bilans dont le montant de l'investissement était inférieur à 0,5% de la moyenne des masses salariales des trois exercices précédents).

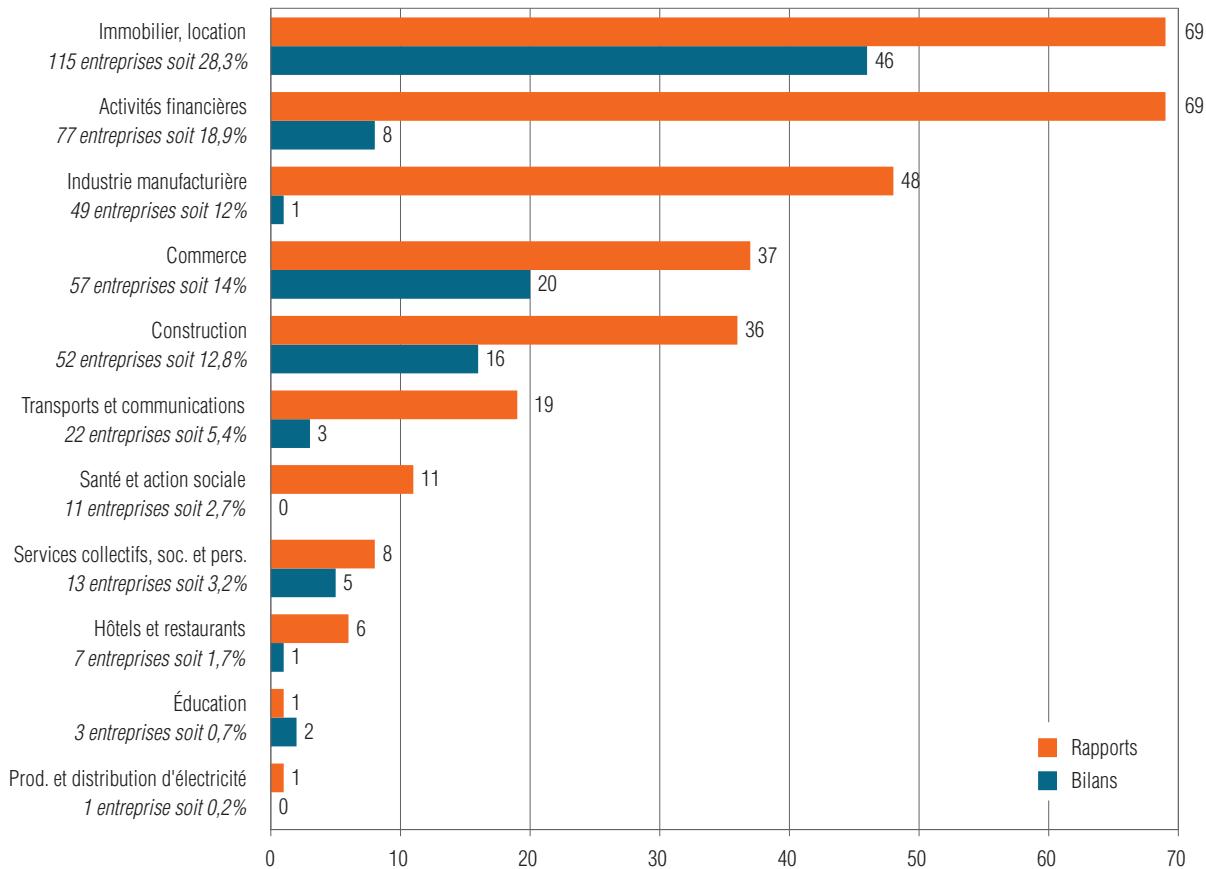
En résumé, le nombre total de demandes de cofinancement retenues s'élève à 407, à savoir 305 rapports et 102 bilans.

Il convient de noter que ce nombre est en progression de 12% par rapport à l'exercice 2004, qui totalisait 363 demandes. Par ailleurs, près de 19% des entreprises qui avaient introduit une demande de cofinancement de type "bilan" en 2004, ont migré vers la formule "Demande d'approbation – Rapport final" en 2005.

³ Voir 3.1. Panel

⁴ Voir 3.2.1. Entreprises éligibles et 3.2.2. Entreprises non éligibles

4.1. Selon le secteur d'activité



Graphique 5 Répartition des demandes de cofinancement par type et par secteur d'activité

Base de référence: 407 demandes de cofinancement éligibles

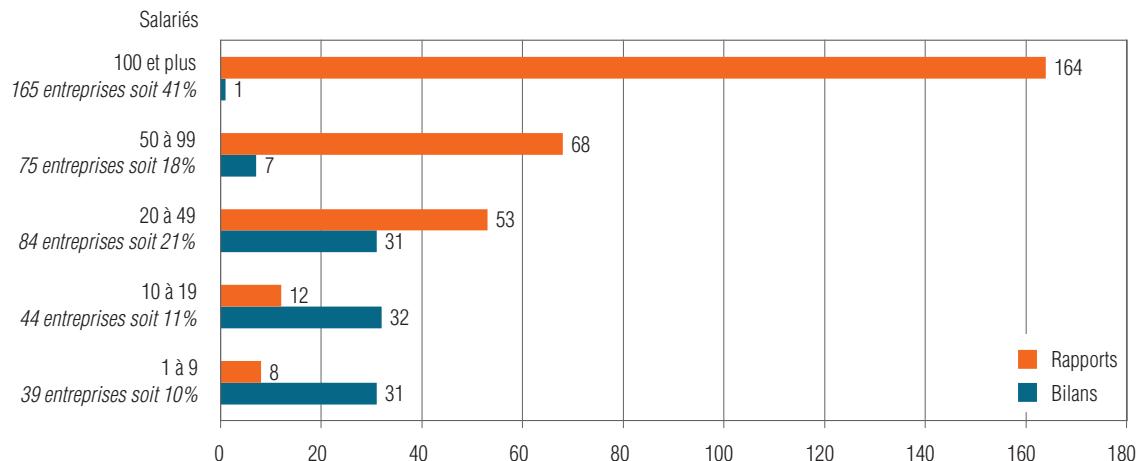
D'une manière générale, les 5 secteurs les plus représentés sont par ordre décroissant: *Immobilier, location et services aux entreprises, Activités financières, Industrie manufacturière, Commerce et Construction*.

Le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* est celui qui sollicite le plus l'aide financière de l'État avec plus de 28% des demandes. Il convient de préciser que près de 61% de ces demandes concernent des entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 50 salariés, ce qui explique le nombre élevés de bilans.

Le secteur *Activités financières* suit avec près de 19% des demandes, parmi lesquelles 75% proviennent d'entreprises de plus de 50 salariés, d'où le nombre élevé de rapports et la confirmation de l'hypothèse de l'existence d'un plan de formation au sein de ces entreprises.

En ce qui concerne les entreprises issues du secteur *Industrie manufacturière*, elles ont adopté de façon quasiment unanime (une seule exception), la formule "Demande d'approbation – Rapport final" associée à la démarche plan de formation. Elles sont, à près de 90%, de taille supérieure à 50 salariés.

4.2. Selon la taille



Graphique 6 Répartition des demandes de cofinancement par type et par taille

Base de référence: 407 demandes de cofinancement éligibles

Ce graphique semble mettre en évidence 3 tendances:

1. Les entreprises de taille supérieure à 50 salariés totalisent près de 60% du panel. Pour près de 97%, elles procèdent suivant la formule "Demande d'approbation – Rapport". Par conséquent, selon l'hypothèse de départ elles seraient dotées d'un plan de formation.
2. Les entreprises de taille inférieure à 20 salariés, qui privilégient le bilan, ne concernent qu'un peu plus de 20% du panel. De surcroît, seules 24% d'entre elles présentent une demande d'approbation suivie d'un rapport et possèderaient un plan de formation, (voir 3.2.4).
3. Les entreprises de taille comprise entre 20 et 49 salariés constituent une catégorie intermédiaire ou "de transition", puisque l'on observe une inversion de tendance. En effet, les rapports supplacent les bilans (63% contre 37%). La tendance est à l'adoption du plan de formation.

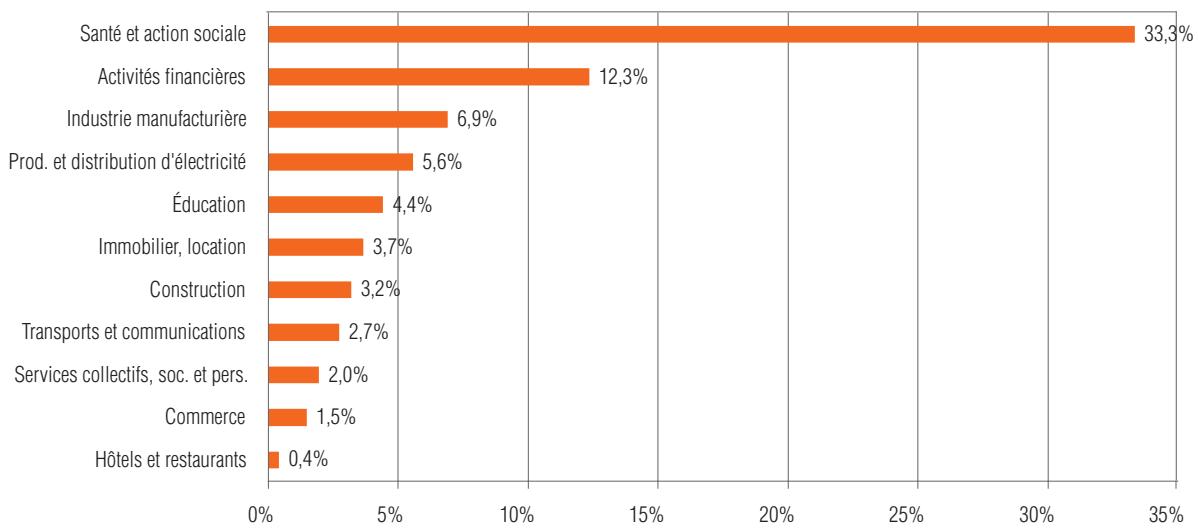
4.3. Comparaison à la structure économique nationale

Ce paragraphe vise à répondre à la question: "Le panel des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État est-il représentatif de la structure économique nationale?".

Il s'agit de mettre en rapport le panel avec la population réelle des entreprises établies au Luxembourg, à travers différents critères.

4.3.1. Selon le secteur d'activité

Si l'on rapporte le nombre d'entreprises du panel (407) au nombre total d'entreprises de la structure économique nationale (13 383), la participation des entreprises à la législation FPC n'est que de 3%.



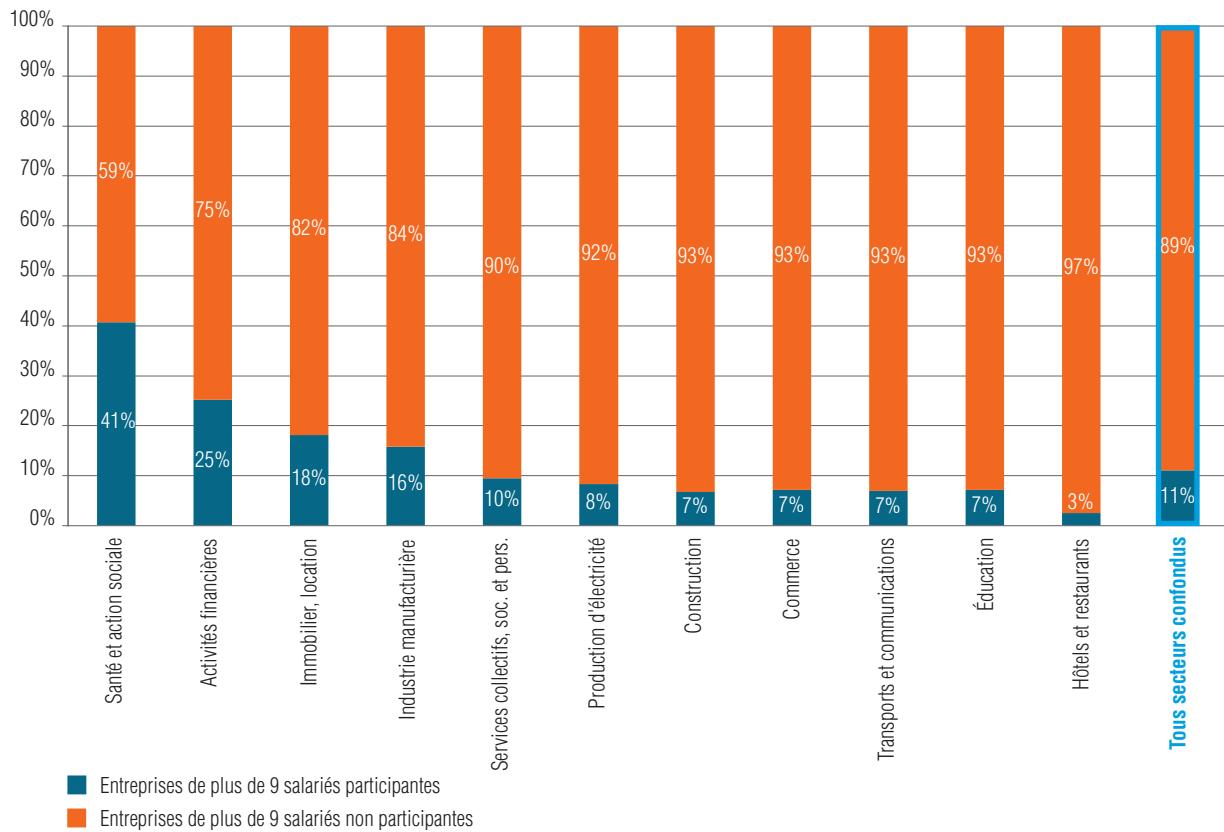
Graphique 7 Taux de participation des entreprises du panel par rapport à la structure économique nationale selon le secteur d'activité (tableau 1)

Base de référence: 407 demandes de cofinancement éligibles

Cependant, force est de constater que le nombre d'entreprises de 1 à 9 salariés est très peu représenté dans le panel (1 sur 10) et que, de surcroît, il représente une infime partie de la strate des entreprises de 1 à 9 salariés établies au Luxembourg (0,4%).

Étant donné que l'exercice 2005 est le 6^e exercice depuis l'entrée en vigueur de la législation FPC et que seules 39 entreprises sur 10 023 sont postulantes, une comparaison pertinente du nombre d'entreprises bénéficiant de l'aide de l'État, par rapport aux volumes globaux respectifs de chaque secteur d'activité, oblige à occulter la strate des entreprises de 1 à 9 salariés.

Ainsi, le panel est comparé, par secteur d'activité, à la structure économique nationale des entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 salariés, à savoir 3 360 entreprises et non 13 383.

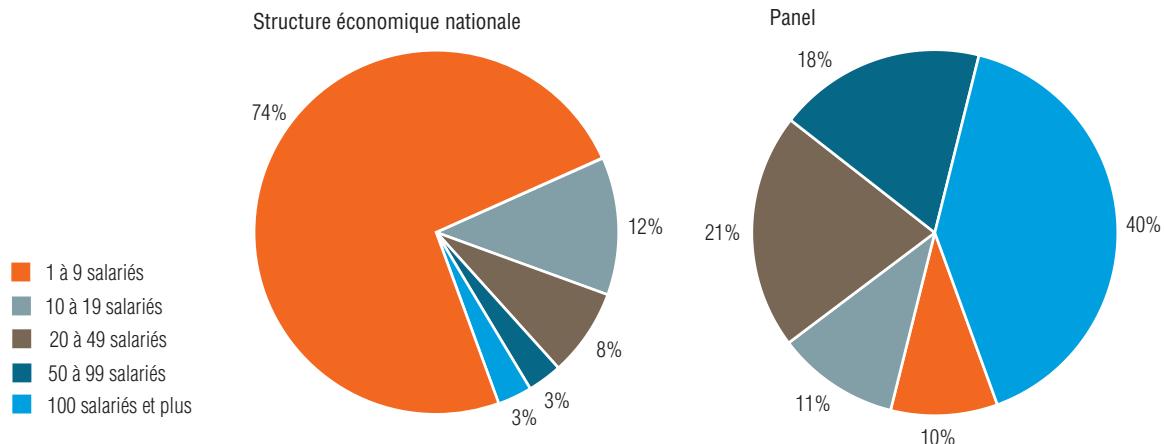


Graphique 8 Taux de participation des entreprises du panel supérieures à 9 salariés selon le secteur d'activité

Les deux secteurs les plus dynamiques sont *Santé et action sociale* avec un taux de participation de 41% et *Activités financières* avec un taux de 25%. Les entreprises issues de ces secteurs d'activité ont d'ailleurs privilégié la formule "Demande d'approbation - Rapport final" (associée au plan de formation) à la formule "Bilan annuel".

Les autres secteurs d'activité se situent sous la barre des 20% (*Immobilier, location et services aux entreprises* 18, *Industrie manufacturière* 16, *Services collectifs, sociaux et personnels* 10), voire des 10% (*Commerce* 7, *Construction* 7, *Transports et communications* 7, *Hôtels et restaurants* 3).

4.3.2. Selon la taille



Graphique 9 Représentativité du panel par rapport à la structure économique nationale (tableau 1)

À l'évidence, le panel n'est absolument pas représentatif de la structure économique nationale en ce qui concerne la taille des entreprises. Il apparaît nettement que les entreprises de petite taille (10 à 19 salariés) et de très petite taille (1 à 9 salariés) sont les plus nombreuses à l'échelle nationale (respectivement 12 et 74%). En revanche, elles sont les moins nombreuses à bénéficier de l'aide financière étatique (respectivement 11 et 10%), ce qui représente 2 entreprises sur 10.

À l'inverse, les entreprises de plus de 50 salariés sont largement présentes dans le panel, à hauteur de 3/5 (40% + 18%). Nous supposons ici que les entreprises de moyenne et grande taille possèdent des structures d'organisation et de mise en œuvre de la formation qui leur permettent de s'adapter plus facilement aux exigences légales. Par ailleurs, l'aide financière de l'État étant octroyée en pourcentage de l'investissement éligible après contrôle de la demande, les sommes en jeu sont plus avantageuses pour les moyennes et grandes entreprises et expliquent partiellement leur engouement.

Quant aux entreprises de 20 à 49 salariés, elles constituent cette catégorie intermédiaire citée plus haut (graphique 6 "Répartition des demandes de cofinancement par type et par taille"), démontrant une tendance volontariste pour la formation, puisqu'elles représentent 21% du panel alors qu'elles ne composent que 8% de la structure économique nationale. Elles sont d'ailleurs plus nombreuses à choisir la formule "Demande d'approbation – Rapport" (53) que la formule "Bilan" (31) selon le graphique 6.

Structure économique nationale	Taux de participation des entreprises du panel
1 à 9 salariés	0,4%
10 à 19 salariés	2,7%
20 à 49 salariés	8,2%
50 à 99 salariés	20,3%
100 et plus salariés	46,1%

Tableau 10 Taux de participation des entreprises du panel par rapport à la structure économique nationale selon la taille (tableau 1)

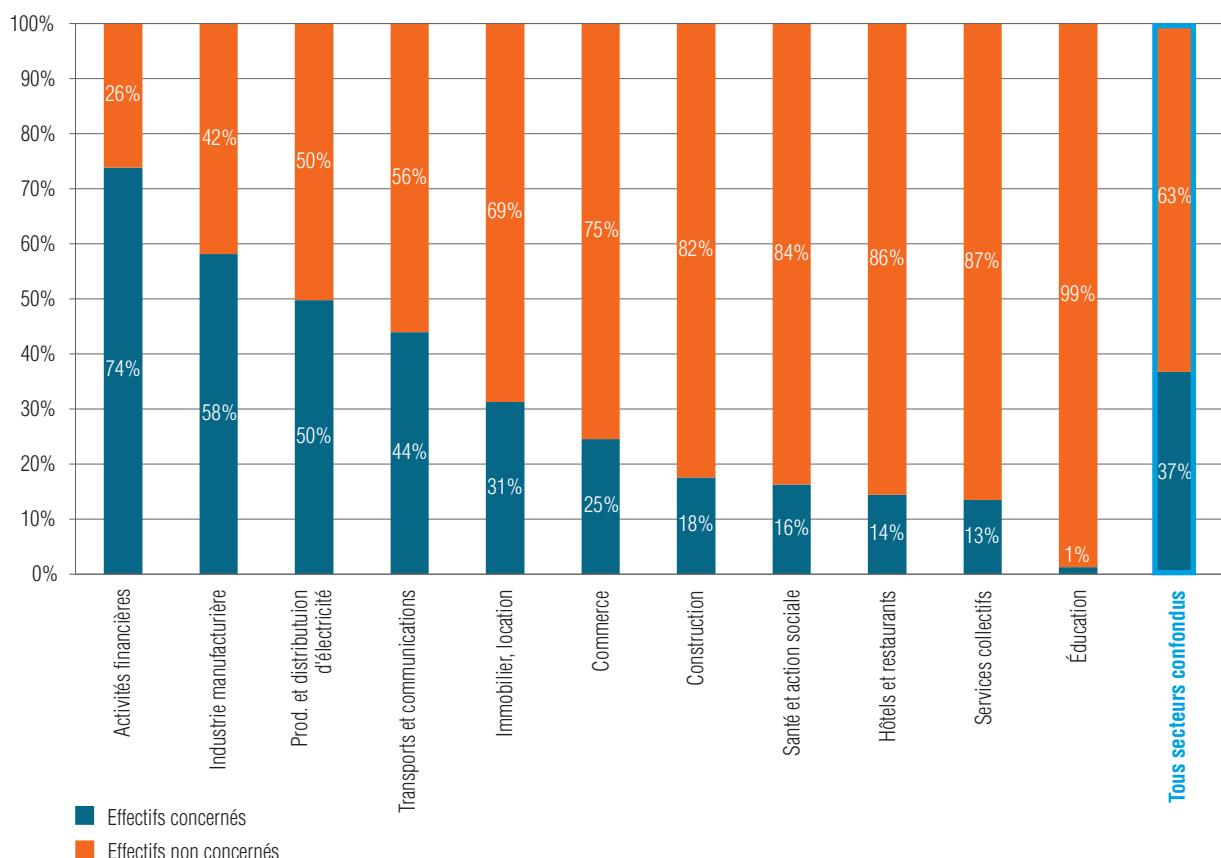


Bien que les entreprises de plus de 100 salariés ne représentent que 3% de la structure économique nationale, elles totalisent 40% des demandes de cofinancement.

En 2005, 74 des 100 plus grandes entreprises du Grand-Duché du Luxembourg ont sollicité l'aide financière de l'État. Parmi les 26 entreprises restantes, 13 bénéficient d'autres sources de financement.

À noter qu'elles n'étaient que 66 à solliciter l'aide financière de l'État lors de l'exercice 2004.

4.3.3. Effectifs concernés



Graphique 11 Taux d'effectifs concernés par la législation FPC selon le secteur d'activité

En faisant abstraction des non salariés, des agents et fonctionnaires internationaux, du secteur de l'administration publique et de l'éducation⁵, qui ne sont pas concernés par l'aide financière de l'État dans le cadre de l'accès collectif à la FPC, l'emploi salarié au Luxembourg se chiffrait à 246 800 personnes en 2005. Il s'agit de "l'emploi de référence" dans le cadre de notre analyse (tableau 3).

En comparant ce nombre à l'ensemble des salariés des entreprises du panel (91 259), on observe que 37% des salariés qui constituent l'emploi de référence sont potentiellement concernés par la législation FPC, puisque les entreprises qui les emploient bénéficient du cofinancement étatique.

⁵ Voir 3.1. Panel

L'aide financière de l'État bénéficie aux 3/4 des salariés du secteur *Activités financières*, aux 3/5 des salariés du secteur *Industrie manufacturière*, à près de la moitié de ceux du secteur *Transports et Communications* et à environ 1/3 des salariés du secteur *Immobilier, location et services aux entreprises*.

Les secteurs *Commerce, Construction, Santé et action sociale, Hôtels et restaurants et Services collectifs, sociaux et personnels* se situent tous à un niveau inférieur à 1/4.

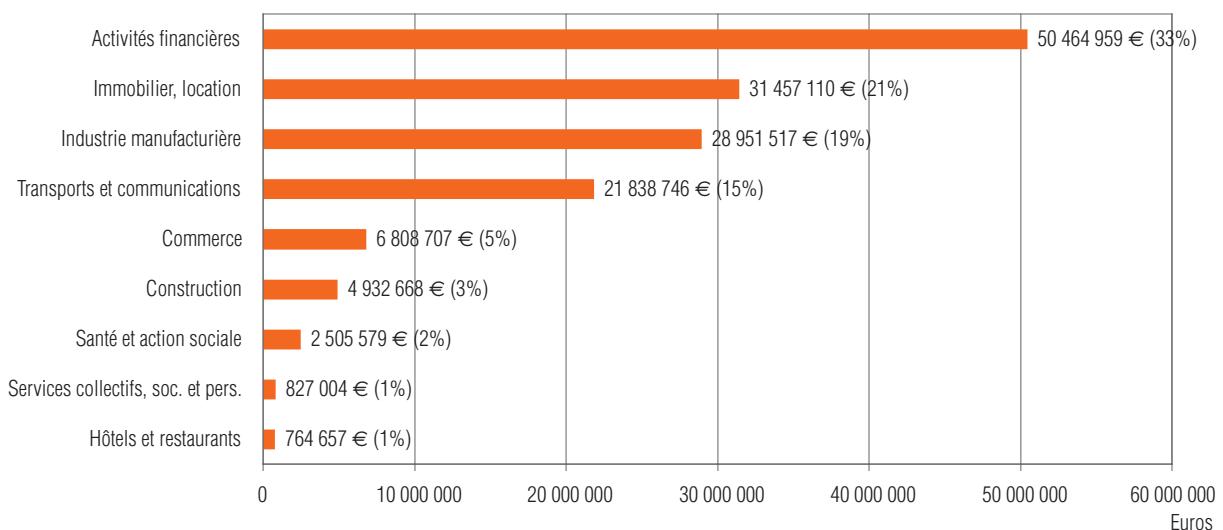
L'impact important observé au niveau du secteur *Activités financières* s'explique par le fait que près des 2/3 des entreprises bénéficiaires possèdent des effectifs supérieurs à 100 salariés, bien qu'elles ne représentent que 12,3% du nombre total d'entreprises qui composent ce secteur d'activité.

La même analyse vaut pour les secteurs *Industrie manufacturière* et *Transports et communications*. Hormis le secteur *Santé et action sociale*, les secteurs les moins impactés sont ceux dont la strate 1 à 9 salariés est, en règle générale, la plus fournie, d'où un moindre engouement pour la formation professionnelle continue.

5. INVESTISSEMENT

Durant l'exercice 2005, les entreprises du panel ont globalement investi 149 567 235 euros pour 2 367 946 heures de formation. L'effectif concerné s'élève à 91 259 salariés et le nombre de "participants" à 294 967 (un salarié peut être amené à participer à plusieurs formations). Cela signifie qu'un salarié a bénéficié, en moyenne, de près de 26 heures de formation et qu'il a participé à 3,2 sessions de formation. Sachant que le coût moyen d'une heure de formation s'élève à 63 euros, chaque salarié a pu bénéficier de 1 621 euros pour se former.

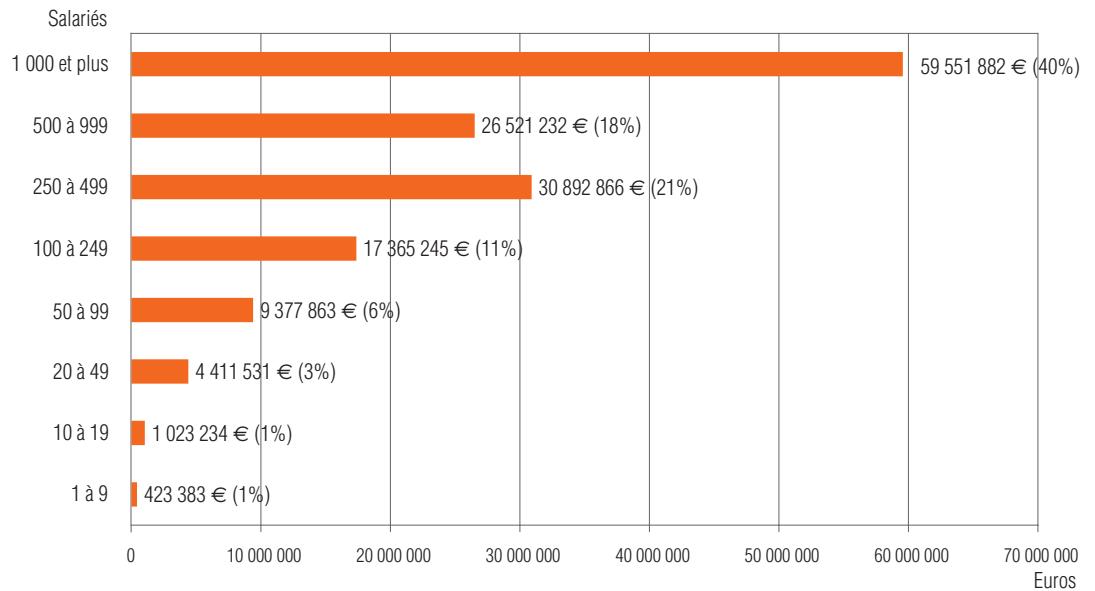
5.1. Selon le secteur d'activité



Graphique 12 Investissement réalisé selon le secteur d'activité

Le secteur *Activités financières* participe à hauteur d'un tiers de l'investissement global du panel. Près de 26 000 salariés sont concernés au travers de 77 entreprises, ce qui représente plus de 28% de l'effectif total concerné par la législation FPC. Il devance respectivement les secteurs *Immobilier, location et services aux entreprises* et *Industrie manufacturière*, qui se situent sensiblement autour de 20%, et le secteur *Transports et communications*, qui avoisine les 15%. Ces quatre secteurs d'activité totalisent 88% de l'investissement global du panel. Ils sont les "plus formateurs" au regard des montants investis. Il importe de préciser qu'ils constituent également 64% des entreprises du panel et regroupent près de 70 000 salariés, à savoir 76% de l'effectif total concerné par la législation FPC.

5.2. Selon la taille



Graphique 13 Investissement réalisé selon la taille

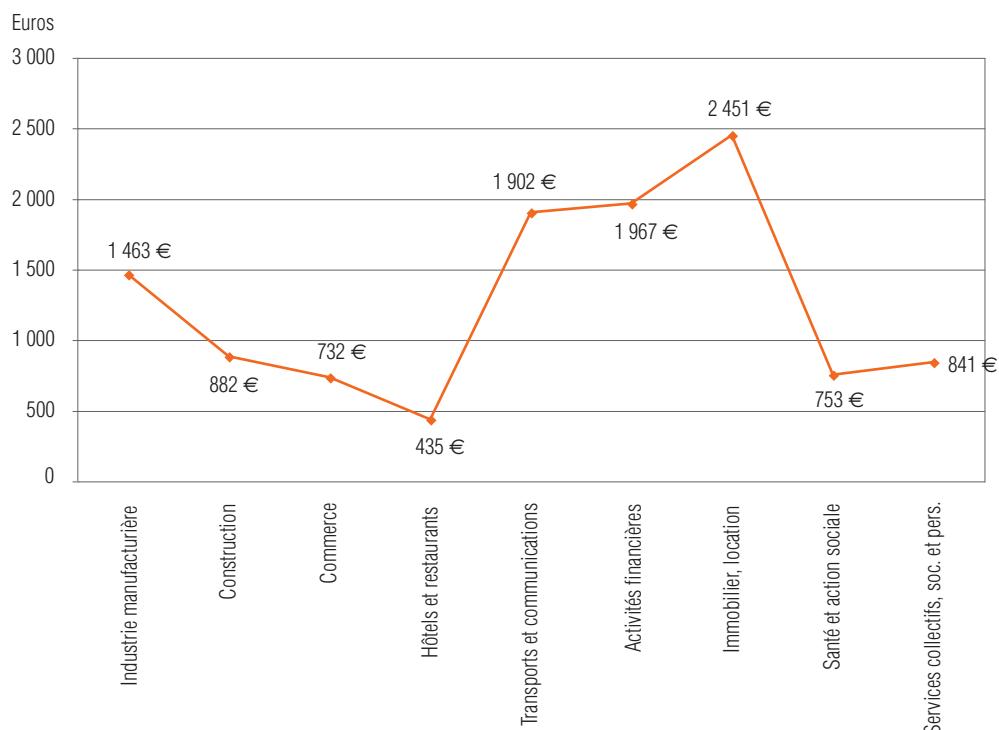
Les entreprises de plus de 100 salariés, tous secteurs d'activité confondus, consomment 90% de l'investissement total des entreprises du panel dont elles représentent 41%.

En d'autres termes, elles consomment globalement près de 9 fois plus que l'ensemble des entreprises du panel dont l'effectif est compris entre 1 et 99 salariés.

Il faut savoir que les entreprises de plus de 100 salariés qui composent le panel représentent près de la moitié des entreprises de plus de 100 salariés de la structure économique nationale.

Les entreprises de moins de 100 salariés constituent, quant à elles, moins de 2% de la structure économique nationale.

5.3. Investissement moyen par salarié selon le secteur d'activité

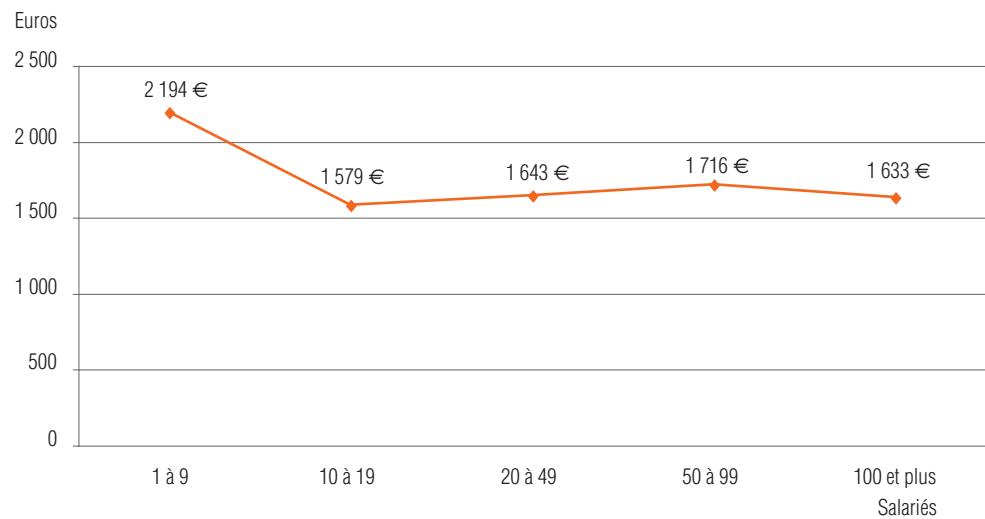


Graphique 14 Investissement moyen réalisé par salarié selon le secteur d'activité

Les secteurs *Immobilier, location et services aux entreprises*, *Activités financières*, *Transports et communications* et *Industrie manufacturière* présentent les investissements moyens par salarié les plus élevés, ce qui est conforme aux montants globaux investis par chacun de ces secteurs d'activités.

Avec un niveau particulièrement élevé à 2 451 euros, le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* marque à nouveau sa position volontariste en matière de formation. Il convient de rappeler que ce secteur d'activité est le plus représenté au sein du panel en termes de nombre d'entreprises, que l'effectif concerné est de près d'un tiers de l'effectif total du secteur au niveau national et que le montant total de l'investissement de ses entreprises s'élève à 21% de l'investissement total des entreprises du panel.

5.4. Investissement moyen par salarié selon la taille

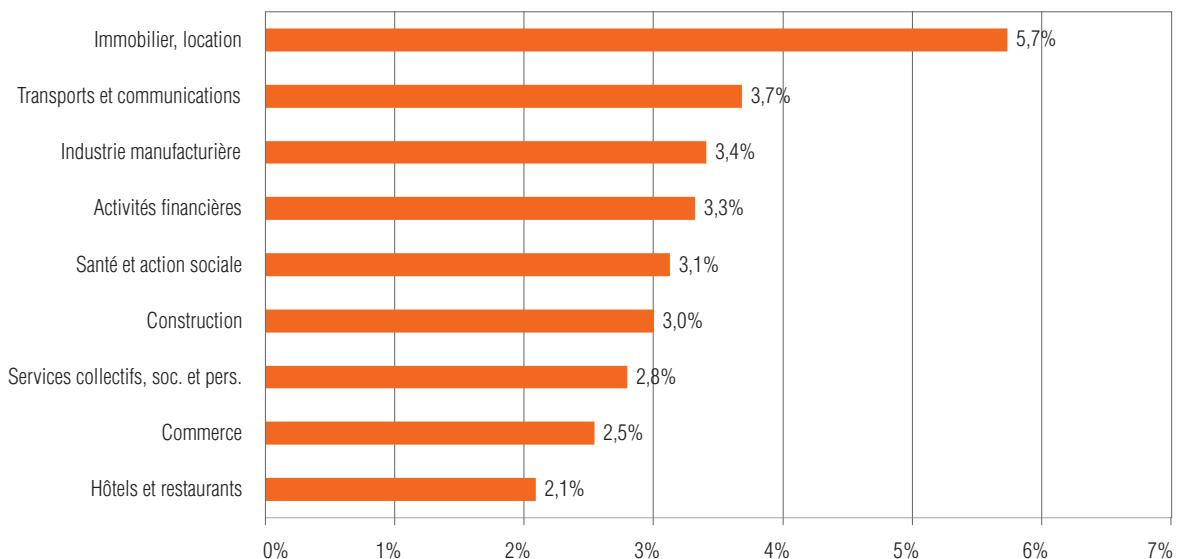


Graphique 15 Investissement moyen réalisé par salarié selon la taille

La strate des entreprises de 1 à 9 salariés se distingue nettement des autres strates, dont la moyenne se situe à 1 643 euros. Contrairement aux idées reçues, les très petites entreprises ne seraient donc pas en reste vis-à-vis des moyennes et grandes entreprises, puisque leur niveau d'investissement moyen par salarié est 1,3 fois plus élevé que l'ensemble de ces entreprises.

Cette observation doit être entourée de la plus grande prudence, car il convient de rappeler que les entreprises de taille comprise entre 1 à 9 salariés, constitutives du panel, sont au nombre de 39 et qu'elles ne représentent que 0,4% de la population nationale de cette même strate.

5.5. Investissement par rapport à la masse salariale⁶

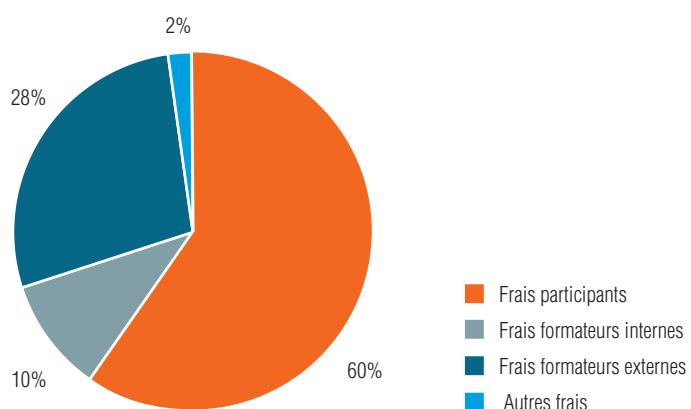


Graphique 16 Investissement réalisé par rapport à la masse salariale selon le secteur d'activité

L'investissement moyen par rapport à la masse salariale des entreprises du panel⁷ se situe à 3,6%, en augmentation de 0,2% par rapport à l'exercice 2004.

Cela revient à dire que les 149 567 235 euros investis par ces entreprises réunies représentent 3,6% du coût global du travail, à savoir du montant total libéré par les entreprises du panel pour rémunérer leur personnel. Le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* se distingue particulièrement, démontrant l'importance qu'il accorde à la formation de ses salariés.

5.6. Composantes du coût de la formation⁸



Graphique 17 Décomposition des frais de formation

⁶ Voir 3.2. Définitions

⁷ Voir 3.1. Panel

⁸ Voir 3.2.6. Frais éligibles

Les frais de salaire des participants représentent, en moyenne, 3/5 du montant global investi en formation par les entreprises du panel.

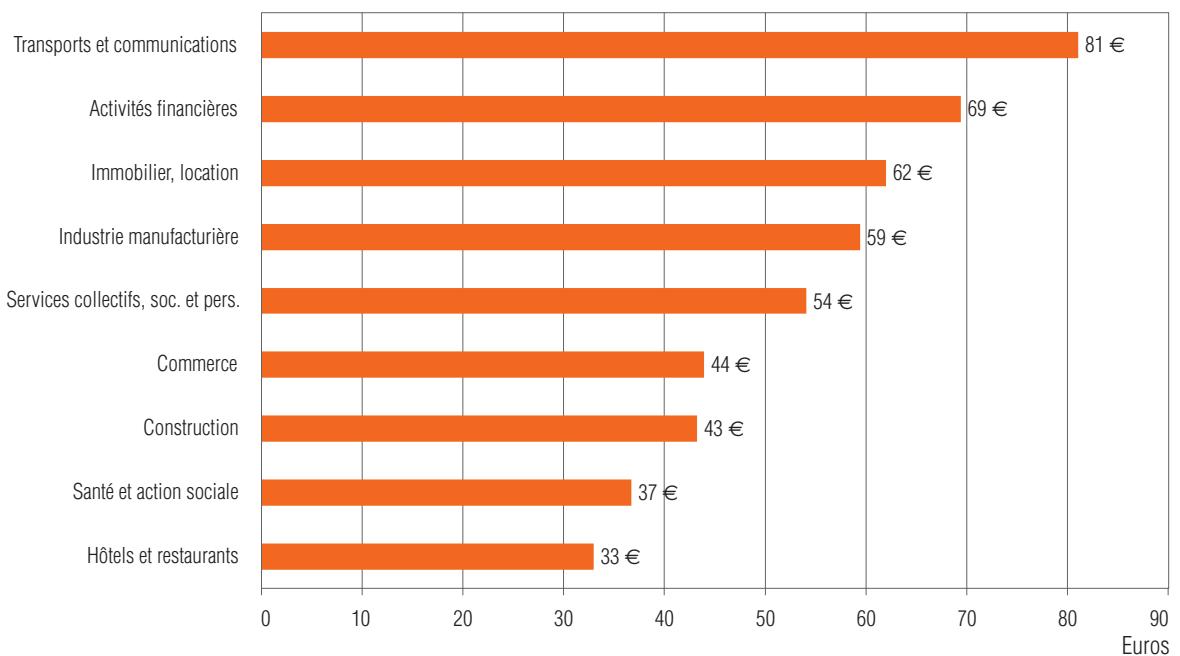
Les frais de formateurs externes, qui correspondent aux factures des organismes de formation et autres consultants ou coaches, s'élèvent à environ 30%.

Les frais de salaire des formateurs internes interviennent à hauteur de 10%.

Enfin les frais divers constituent un coût marginal.

5.7. Coût moyen d'une heure de formation

Le coût moyen d'une heure de formation, tous secteurs confondus, calculé sur la base du nombre total d'heures réalisées et du montant total investi est de 63 euros.



Graphique 18 Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur d'activité

Les écarts sont importants. Ainsi, une heure de formation coûte 2,5 fois plus cher dans le secteur *Transports et communications* que dans le secteur *Hôtels et restaurants*.

Ces écarts sont très probablement influencés par les frais de salaire des participants, selon qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre secteur d'activité plus ou moins rémunératrice et par les coûts de formateurs externes.

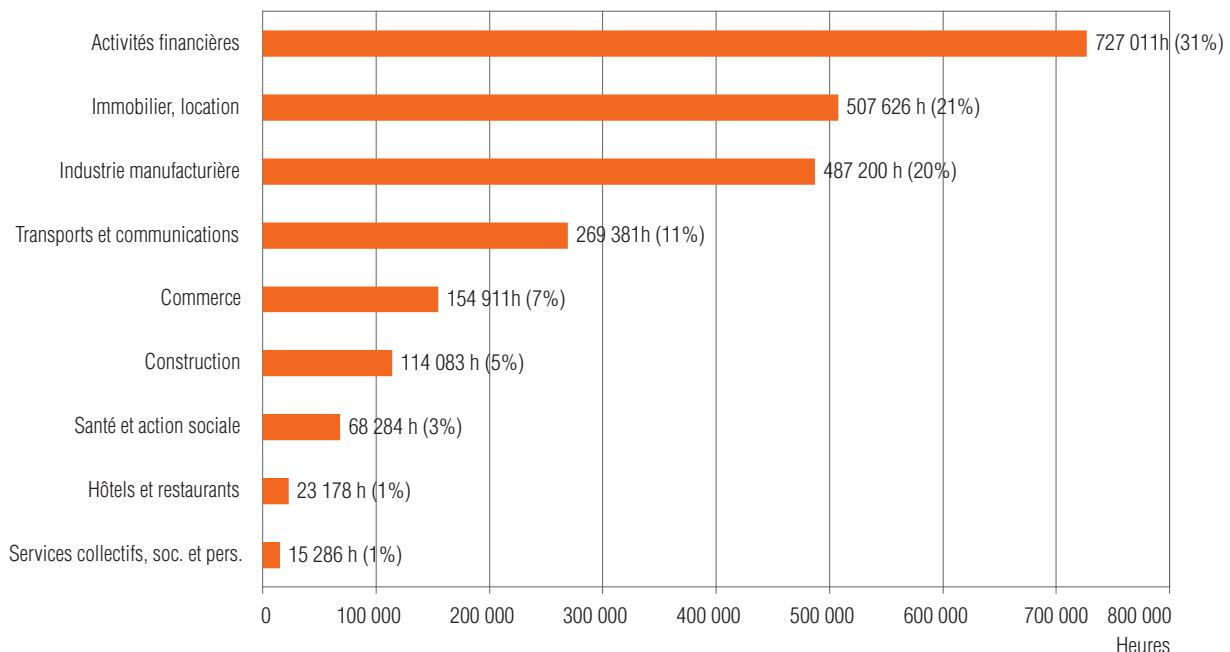
6. VOLUMES D'HEURES MIS EN JEU

Durant l'exercice 2005, les entreprises du panel ont consacré 2 367 946 heures à la formation de leurs salariés.

029

6.1. Volumes d'heures globaux selon le secteur d'activité

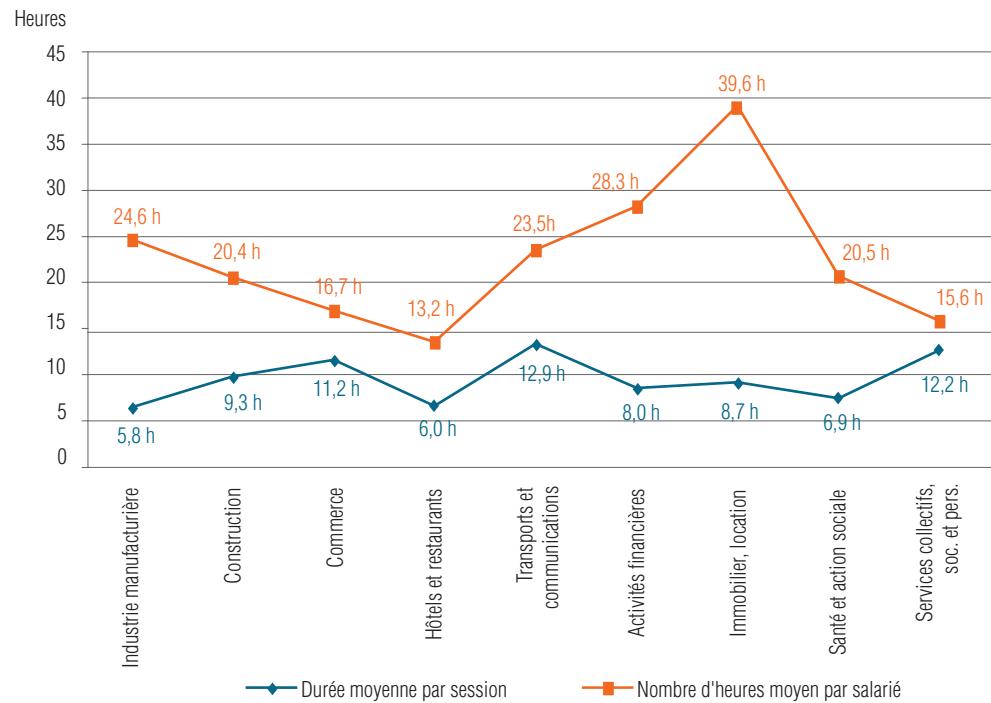
FORMATSTAT 2005 VOLUMES D'HEURES MIS EN JEU



Graphique 19 Nombre total d'heures de formation selon le secteur d'activité

Il n'est pas surprenant d'observer que les volumes d'heures sont en correspondance directe avec les montants financiers investis par chaque secteur d'activité (graphique 12 "Investissement réalisé selon le secteur d'activité").

6.2. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon le secteur d'activité



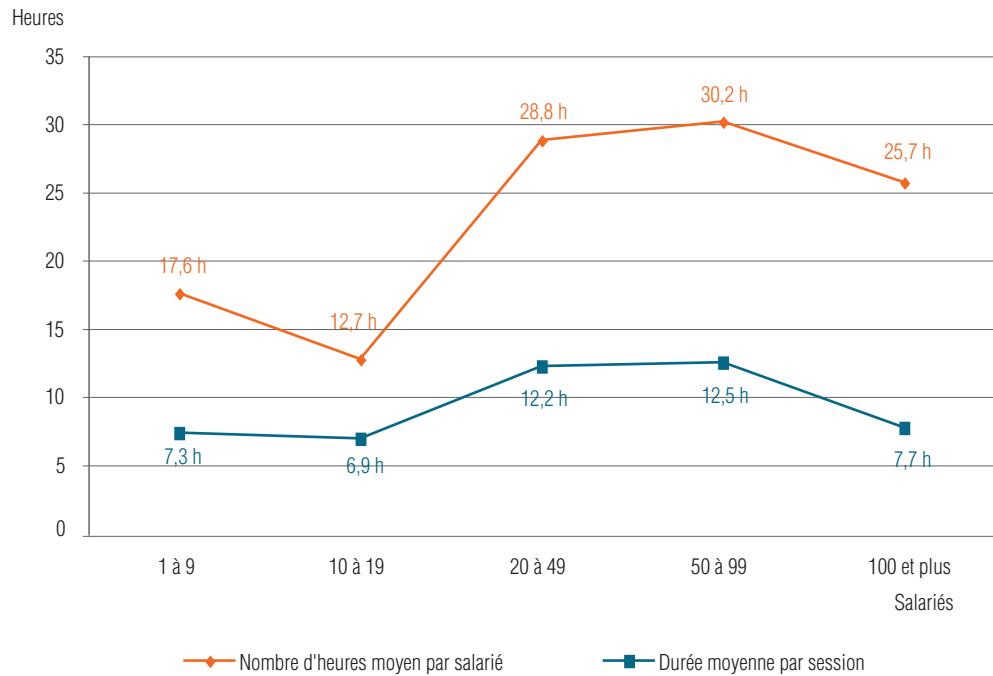
Graphique 20 Durée moyenne des formations et nombre d'heures moyen par salarié selon le secteur d'activité

Si le secteur *Activités financières* consacre globalement le plus grand volume d'heures, le nombre d'heures moyen accordé annuellement est nettement plus élevé dans le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises*: 39,6 heures (5 jours) contre 28,3 heures (3,5 jours).

Les secteurs *Industrie manufacturière* et *Transports et communications* se situent légèrement en retrait, avec respectivement 24,6 heures (3 jours) et 23,5 heures (3 jours). Les secteurs *Santé et action sociale* et *Construction* gravitent autour de 20 heures (2,5 jours). Les autres secteurs d'activités offrent moins de 16 heures (2 jours) de formation par année à leurs salariés.

Si l'on observe les valeurs de durée moyenne par session et ce, par comparaison aux nombres d'heures par salarié, on s'aperçoit que, dans la plupart des secteurs, les salariés suivent entre 2 et 5 sessions de formation d'une journée. Seuls les secteurs *Commerce* et *Services collectifs, sociaux et personnels* proposent une seule session de formation à leurs salariés.

6.3. Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille



Graphique 21 Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille

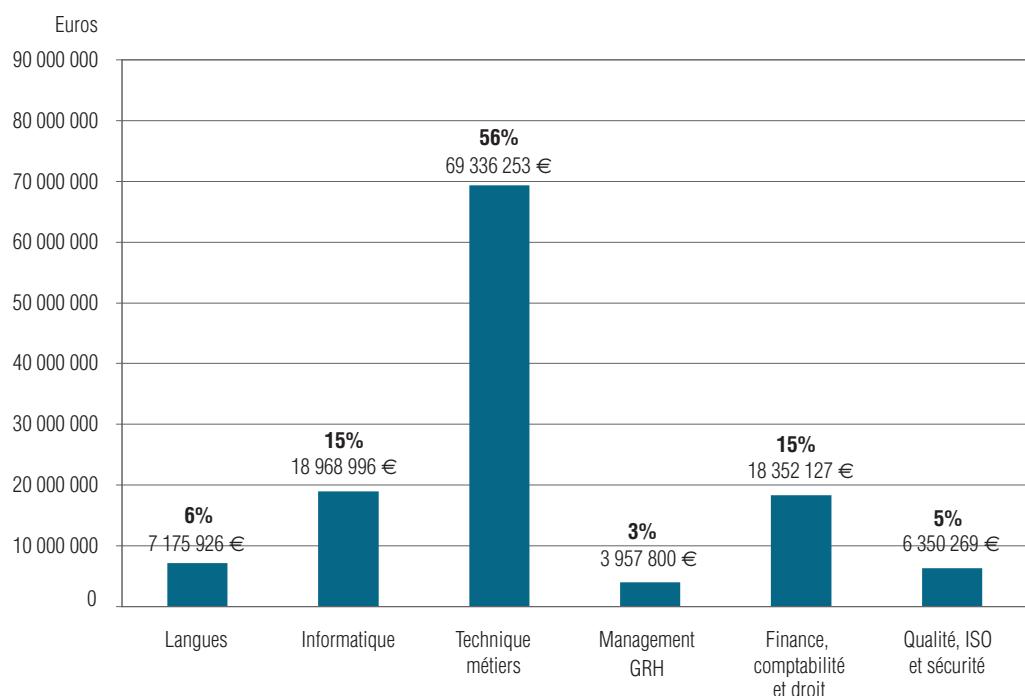
Le nombre d'heures de formation par salarié est environ 2 fois plus important dans les entreprises de plus de 20 salariés. La durée moyenne par session est d'environ 12 heures (1,5 jour) dans les entreprises de 20 à 99 salariés. Elle est approximativement de 8 heures (1 jour) dans les petites et très petites entreprises de taille inférieure à 20 salariés et, paradoxalement, dans les entreprises de plus de 100 salariés.

Le nombre de sessions moyen par salarié se situe autour de 2,2 pour les entreprises de moins de 100 salariés. Il est de 3,3 pour les autres entreprises.

7. DISTRIBUTION FINANCIÈRE ET HORAIRE PAR DOMAINE DE FORMATION

Ce chapitre de Formastat présente une analyse à caractère plus qualitatif que les chapitres précédents, car il observe la distribution de l'investissement selon les domaines de formation.

7.1. Distribution financière



Graphique 22 Répartition de l'investissement selon le secteur d'activité

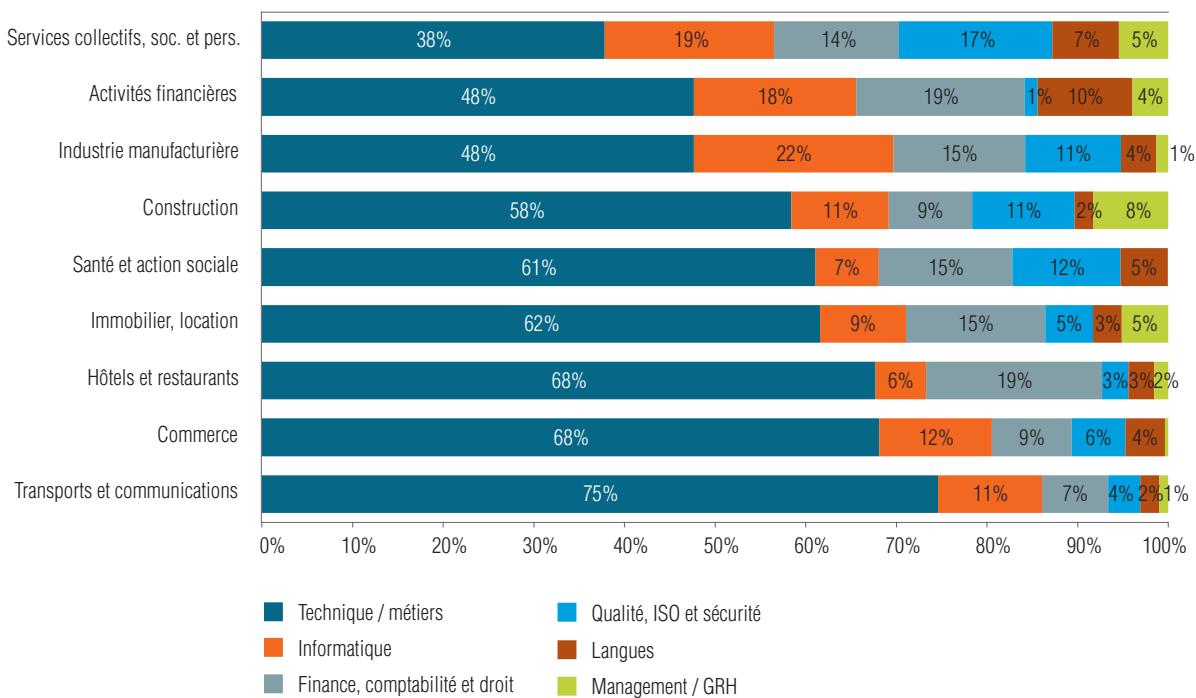
Plus de la moitié (56%) du montant de l'investissement en formation des entreprises du panel est consacré au domaine *Technique/métiers*.

En effet, ce domaine regroupe tous les projets de formation qui concernent l'activité principale de l'entreprise (cœur de métier). Son montant est essentiellement composé des frais de salaire des participants, car il est largement constitué de formations internes, notamment les formations “on the job” d'adaptation au poste de travail.

L'importance financière de ce domaine démontre également la tendance des entreprises à investir de plus en plus dans la formation interne pour des raisons évidentes de coût.

Les autres domaines de formation concernent, en majeure partie, des formations mises en œuvre par des organismes externes. Les domaines *Informatique* et *Finance, comptabilité et droit* globalisent 30% du montant de l'investissement, avec deux parts égales de 15%. Les domaines *Langues*, *Qualité, ISO et sécurité* et *Management/GRH* se partagent le reste dans des proportions plus modestes.

7.1.1. Selon le secteur d'activité



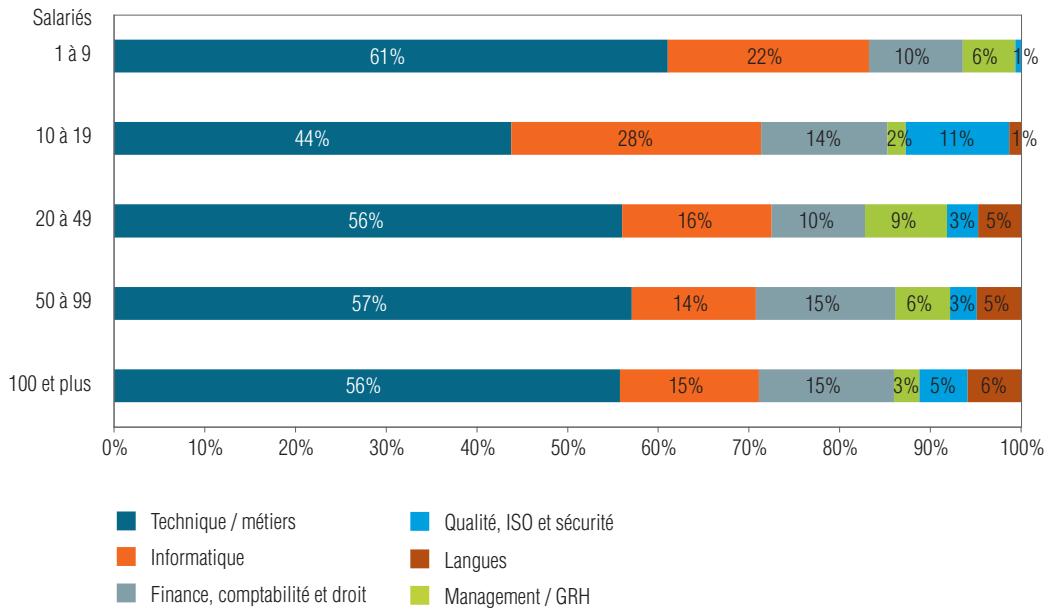
Graphique 23 Répartition de l'investissement par domaine de formation selon le secteur d'activité

Le secteur *Services collectifs, sociaux et personnels* sollicite modérément le domaine *Technique/métiers* et fait largement appel aux autres domaines en privilégiant notamment les domaines *Informatique, Qualité, ISO et sécurité* et *Finance, comptabilité et droit*.

Les secteurs *Activités financières* et *Industrie manufacturière* montrent un équilibre entre le domaine *Technique/métiers* et les autres domaines. Ils sont particulièrement actifs dans les domaines *Informatique* et *Finance, comptabilité et droit*.

Enfin, les autres secteurs sont largement consommateurs du domaine *Technique/métiers*, essentiellement au détriment du domaine *Informatique*.

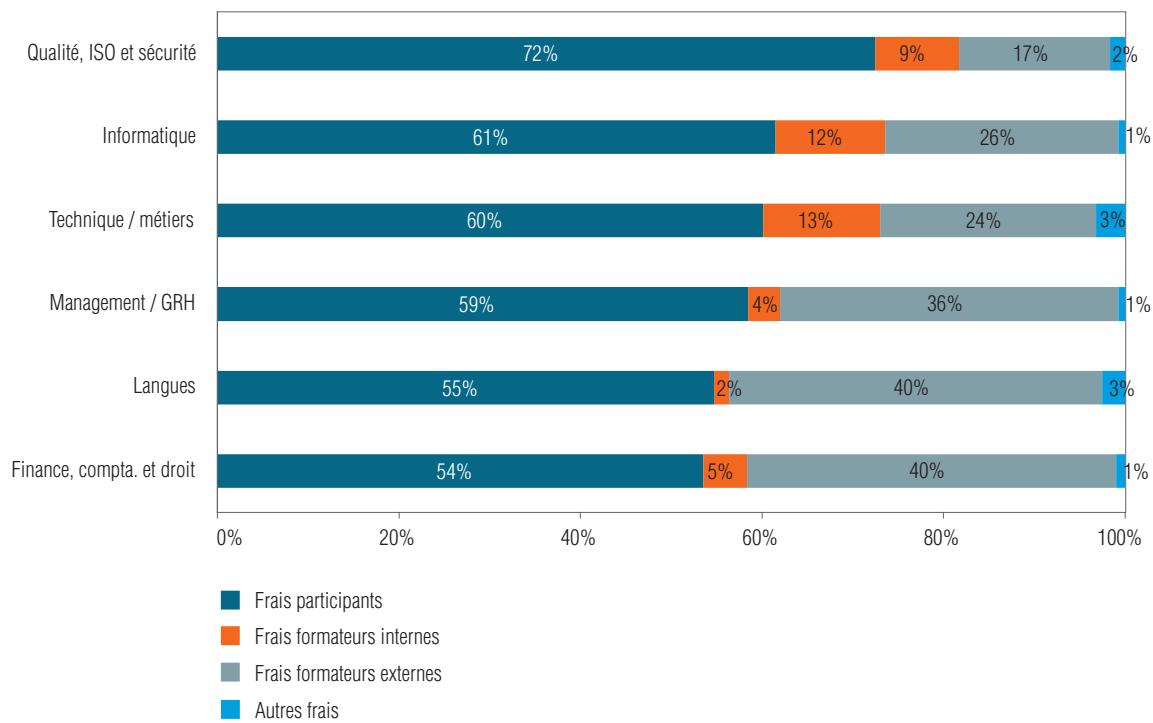
7.1.2. Selon la taille



Graphique 24 Répartition de l'investissement par domaine de formation selon la taille

La taille de l'entreprise ne semble pas influencer significativement la répartition de l'investissement selon les domaines de formation.

7.1.3. Selon la composition de l'investissement réalisé

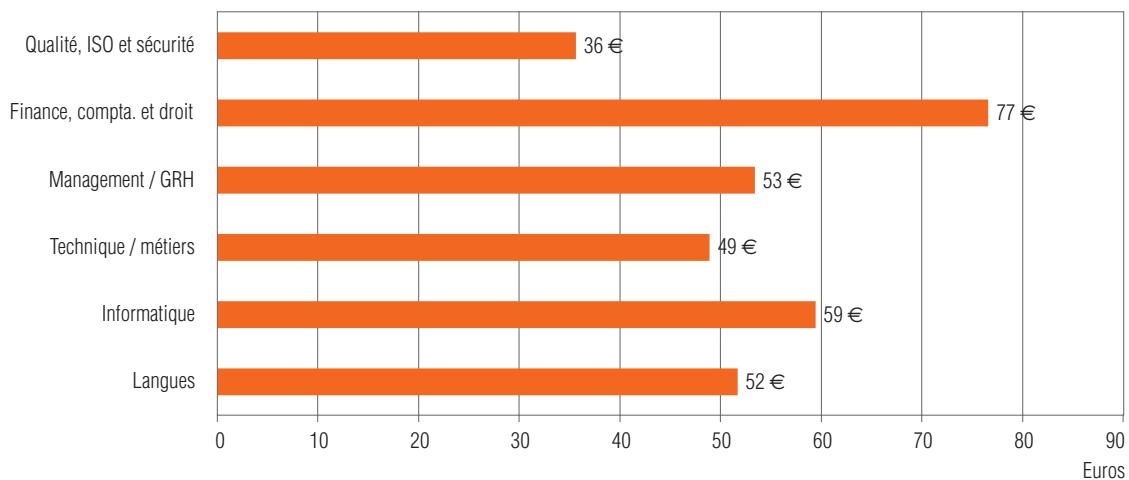


Graphique 25 Composition de l'investissement par domaine de formation

Ce graphique met en évidence 3 tendances:

1. Le domaine *Qualité, ISO et sécurité* est fortement influencé par les frais de salaire des participants et plus faiblement par les coûts liés à des organismes de formation. Le coût des salaires des formateurs internes est peu élevé, mais il témoigne d'une activité de formation interne non négligeable qui touche un public nombreux.
2. Les domaines *Informatique* et *Technique/métiers* sont semblables. Les frais de salaire des participants sont inférieurs d'environ 10% à ceux du domaine *Qualité, ISO et sécurité*. En revanche, ceux des formateurs internes croissent légèrement, ce qui tend à mettre en évidence une activité de formation interne relativement soutenue. Les frais concernant les organismes de formation sont plus élevés.
3. Les domaines *Management*, *Langues* et *Finance, comptabilité et droit* marquent un certain équilibre entre frais de salaire des participants et coût des organismes de formation. Ce sont typiquement des domaines qui font appels aux formateurs externes, ce qui explique les faibles valeurs des frais de formateurs internes.

7.1.4. Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation



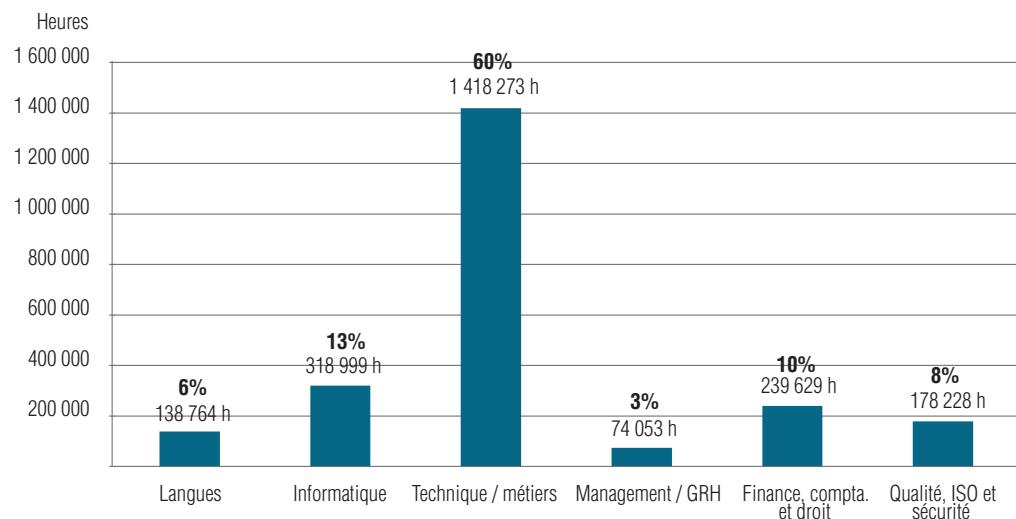
Graphique 26 Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation

Le coût horaire moyen de formation est deux fois plus élevé dans le domaine *Finance, comptabilité et droit* (77 euros) que dans le domaine *Qualité, ISO et sécurité* (36 euros). Ce constat fait écho à l'analyse du graphique 25 "Composition de l'investissement par domaine de formation".

Il importe de savoir que ces domaines de formation s'adressent à des publics différents: plutôt des ouvriers en ce qui concerne les formations du domaine *Qualité, ISO et sécurité* (*Industrie, Construction*) et des employés pour ce qui est des formations du domaine *Finance, comptabilité et droit* (*Activités financières, Immobilier, location et services aux entreprises*). Par conséquent, les montants des frais de salaire des participants se répercutent directement sur les coûts horaires moyens.

Les autres domaines de formation sont caractérisés par des coûts horaires moyens plus homogènes, qui se situent entre 49 et 59 euros.

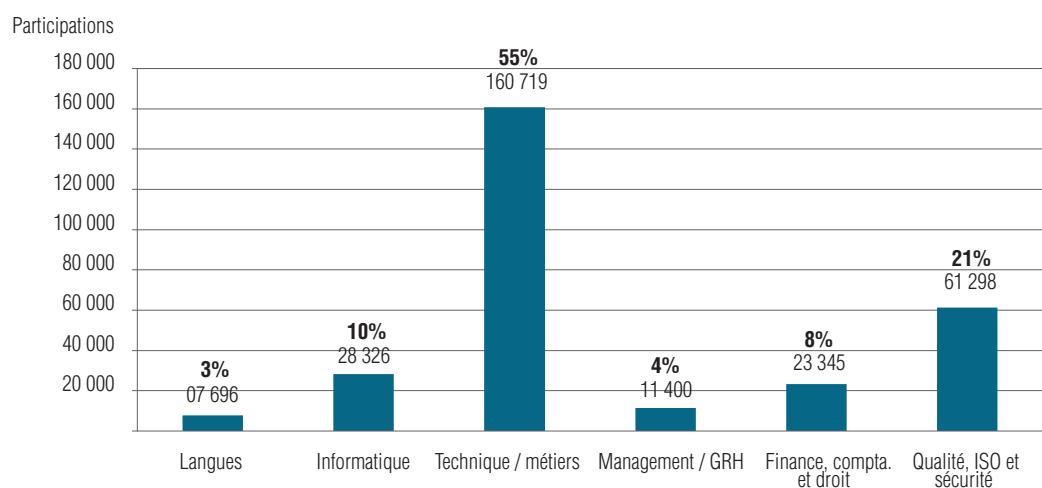
7.2. Distribution horaire



Graphique 27 Distribution horaire par domaine de formation

Ce graphique est quasiment le miroir du graphique 22 "Répartition de l'investissement selon le secteur d'activité". La répartition des heures suit logiquement la distribution des coûts.

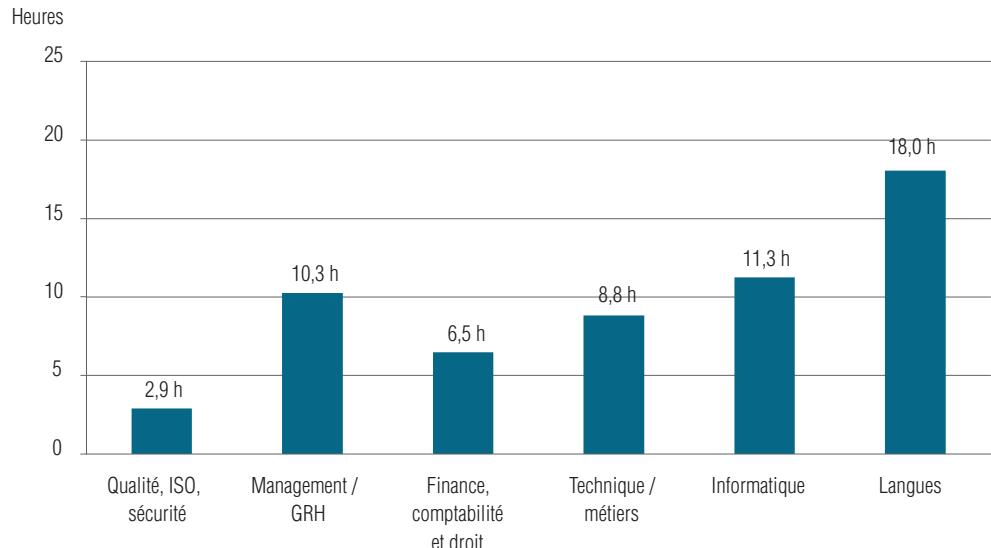
7.2.1. Selon le domaine de formation



Graphique 28 Nombre total de participations à des formations par domaine de formation

Bien qu'il ne soit pas le plus coûteux, ni le plus gros consommateur d'heures de formation, le domaine *Qualité, ISO et sécurité* présente le plus grand nombre de participations après le domaine *Technique/métiers*.

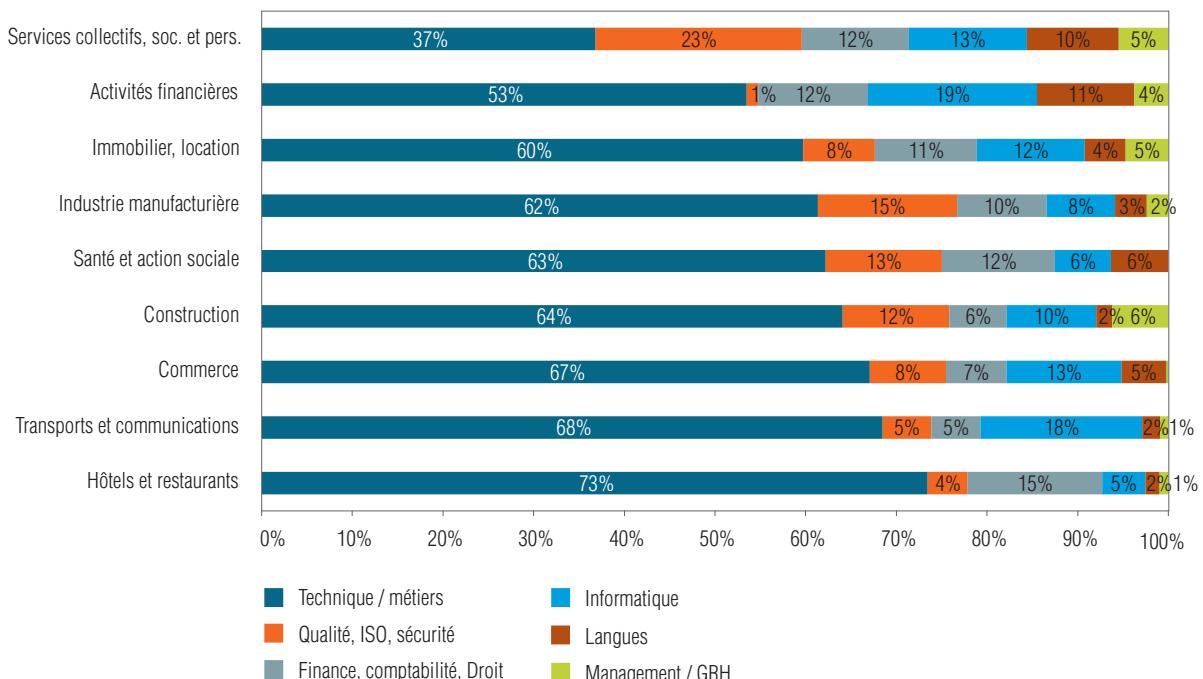
Ceci confirme, une fois encore, l'analyse du graphique 25 "Composition de l'investissement par domaine de formation" et s'explique également par un nombre de participations élevé à des formations courtes et moins coûteuses pour ce domaine.



Graphique 29 Durée moyenne d'une formation par domaine de formation

En effet, si l'on met en relation le nombre total d'heures de formation dispensées et le nombre de participations, les formations du domaine *Langues* sont de loin les plus longues avec 18 heures et celles du domaine *Qualité, ISO et sécurité* sont les plus courtes.

7.2.2. Selon le secteur d'activité et le domaine de formation



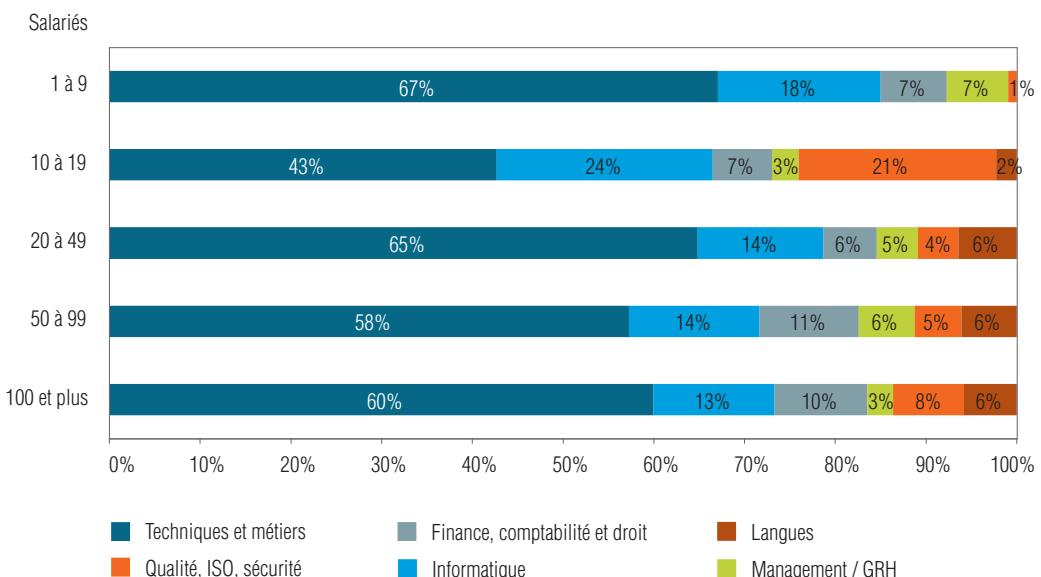
Graphique 30 Distribution horaire par secteur d'activité et par domaine de formation

Hormis le secteur *Services collectifs, sociaux et personnels*, qui affiche 37% du volume total d'heures consacrées au domaine *Technique/métiers*, les autres secteurs d'activité se situent entre la moitié (53% pour *Activités financières*) et les trois quarts (73% pour *Hôtels et restaurants*) sur ce même domaine. Le domaine *Informatique* est relativement bien positionné dans les secteurs *Activités financières* et *Transports et communications* (19% chacun).

Le domaine *Finance, comptabilité et droit* apparaît de façon plus ou moins homogène (11 à 15%) dans les secteurs *Services collectifs, sociaux et personnels*, *Santé et action sociale*, *Immobilier, location et services aux entreprises*, *Activités financières* et *Hôtels et restaurants*. Les autres secteurs d'activité sont peu consommateurs de ce domaine de formation.

Il est intéressant de noter que les formations du domaine *Qualité, ISO et sécurité* sont particulièrement répandues dans les secteurs *Services collectifs, sociaux et personnels* (23%), *Santé et action sociale* (13%), *Construction* (12%) et *Industrie manufacturière* (15%). Le domaine *Langues* est essentiellement sollicité par le secteur *Activités financières* (11%) et le secteur *Services collectifs, sociaux et personnels* (10%). Notons finalement que le domaine *Management/GRH* apparaît quasiment de façon marginale.

7.2.3. Selon la taille



Graphique 31 Distribution horaire selon la taille

La strate des entreprises de **1 à 9 salariés** est celle qui priviliege le plus le domaine *Technique/métiers* et le moins le domaine *Qualité, ISO et sécurité*. En outre, elle ne fait absolument pas appel au domaine *Langues*.

La strate des entreprises de **10 à 19 salariés** se présente comme la plus atypique, puisqu'elle consomme le moins de formations du domaine *Technique/métiers*, qu'elle sollicite le plus les domaines *Informatique* (24%) et *Qualité, ISO et sécurité* (21%) et qu'elle consacre le moins de temps aux formations du domaine *Langues* (2%).

Si l'on considère les entreprises de **plus de 20 salariés**, on observe qu'elles présentent globalement une certaine homogénéité de répartition des heures de formation par domaine de formation. En effet, tous les domaines de formation sont représentés avec des valeurs sensiblement voisines si l'on compare les strates.

Le domaine *Technique/métiers* occupe environ les 3/5 du volume total dans chaque strate.

8. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

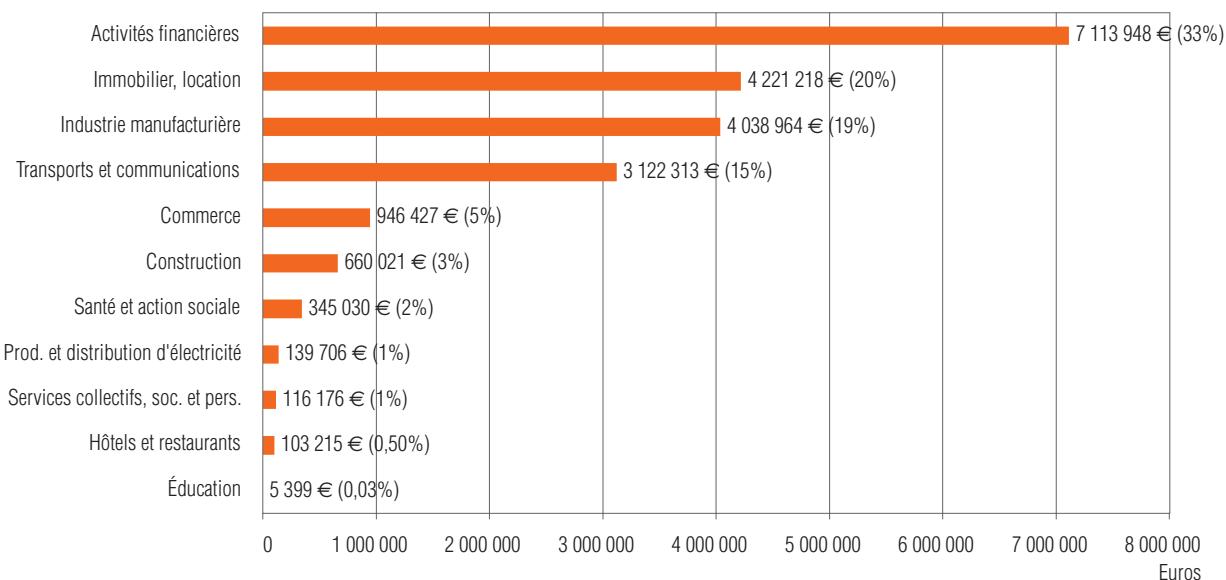
Le cofinancement total accordé aux 407 entreprises du panel s'est élevé à 20 812 500 euros.

Le montant attribué aux 305 entreprises dont les rapports ont été retenus s'est élevé à 20 674 200 euros. Au titre de l'exercice 2004, ce montant était de 18 021 600 euros pour 272 entreprises.

Le montant versé aux 102 entreprises dont les bilans annuels de formation ont été retenus est de 138 300 euros contre 130 900 euros en 2004, pour 91 entreprises.

L'aide directe a été largement sollicitée par toutes ces entreprises, puisqu'elle représente respectivement 96,1% des bilans et 96,7% des rapports introduits. Le solde correspond aux demandes de bonification d'impôt sur le revenu.

8.1. Participation financière globale selon le secteur d'activité



Graphique 32 Cofinancement selon le secteur d'activité

Ce classement est proportionnellement conforme aux investissements en formation réalisés par les entreprises, car il représente 14,5% du montant des investissements retenus⁹.

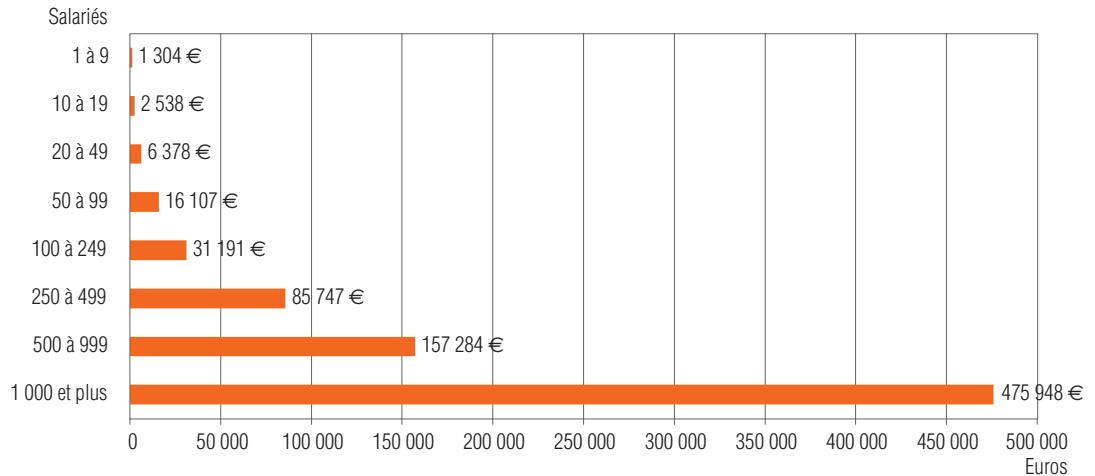
Le secteur *Activités financières* étant celui qui investit les montants les plus élevés a obtenu un peu plus du tiers (33%) de l'aide étatique.

Suivent ensuite, les autres secteurs également grands consommateurs de formation à savoir, *Immobilier, location et services aux entreprises* (20%), *Industrie manufacturière* (19%) et *Transports et communications* (15%), qui se partagent un peu plus de la moitié du cofinancement étatique.

Le solde de l'aide de l'État se répartit entre les autres secteurs d'activités.

⁹ L'investissement retenu constitue le montant, après instruction des demandes de cofinancement par l'INFPC, sur la base duquel est calculé l'aide étatique.

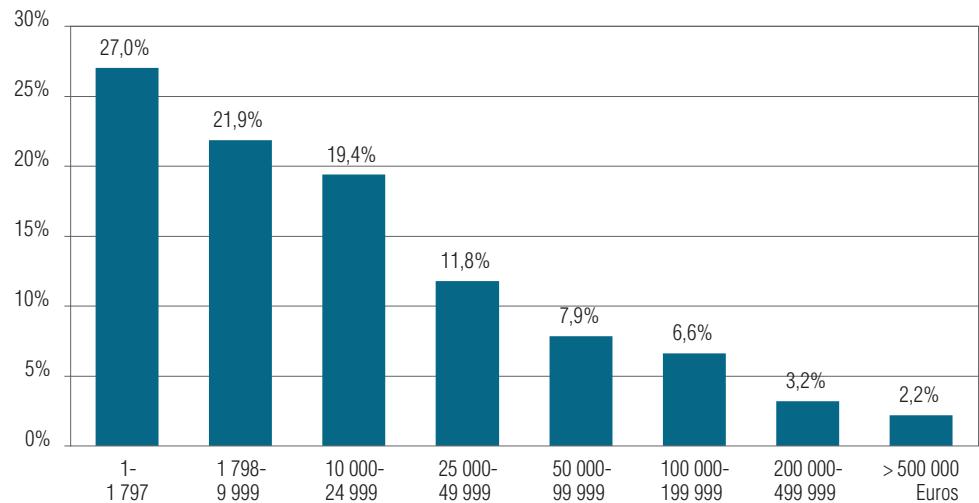
8.2. Participation financière moyenne selon la taille



Graphique 33 Cofinancement moyen selon la taille

Le montant moyen perçu par les entreprises de plus de 1 000 salariés est environ 365 fois plus élevé que celui perçu par les entreprises de 1 à 9 salariés.

8.3. Participation financière par tranche



Graphique 34 Cofinancement par tranche

Le cofinancement moyen par entreprise s'élève à 51 000 euros.

111 entreprises ont perçu une aide financière d'un montant inférieur ou égal à 1 797 euros. Il s'agit essentiellement d'entreprises ayant introduit un bilan annuel, qui procure une aide maximale de 1 797 euros.

Notons que 80% des entreprises du panel ont perçu un montant inférieur à 50 000 euros, 15% ont reçu un montant compris entre 50 000 et 200 000 euros et 5% ont bénéficié d'un montant supérieur à 200 000 euros.

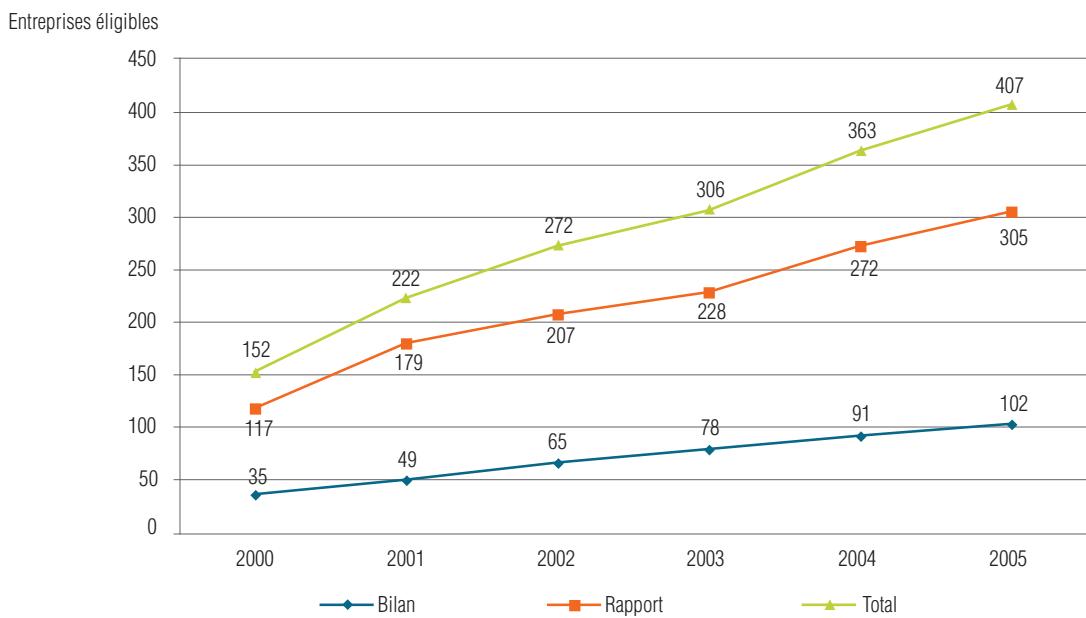
9. ÉVOLUTION DE 2000 À 2005

043

9.1. Adhésion des entreprises à la législation FPC

FORMATSTAT 2005 ÉVOLUTION DE 2000 À 2005

9.1.1. Évolution quantitative



Graphique 35 Évolution du nombre de demandes de cofinancement éligibles

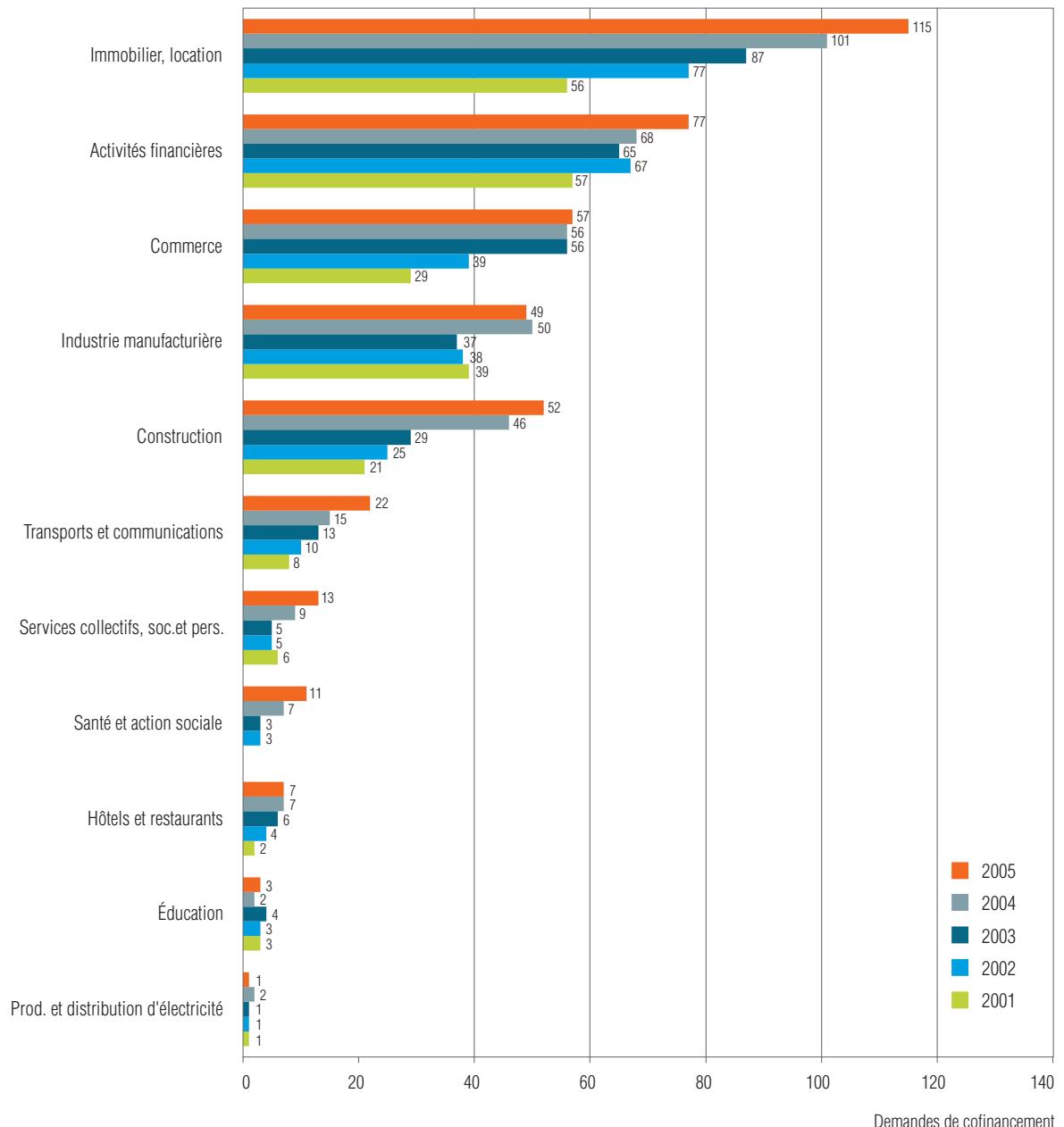
Depuis 2000, le nombre d'entreprises qui perçoivent l'aide financière de l'État est en constante augmentation. Cependant, il importe d'analyser plus finement cette progression d'année en année et de relativiser ce constat.

Si l'on fait abstraction de l'évolution entre 2000 et 2001, on observe une évolution moyenne de plus de 15% par année. Il convient de noter ici que l'évolution du nombre d'entreprises qui présentent un rapport final suit une progression relativement constante, alors que pour les entreprises qui optent pour le bilan annuel de formation, la progression relative, d'année en année, est en diminution: 2002 (+ 32,7%), 2003 (+ 20%), 2004 (+ 16,7%) et 2005 (+ 12,1%).

Il faut savoir que 94% des entreprises du panel de 2005, qui présentent un bilan annuel de formation, possèdent un effectif inférieur à 50 salariés. Cela traduit le succès très modeste de la législation FPC auprès des petites et très petites entreprises et invite à intensifier les démarches d'information et d'accompagnement à destination de cette catégorie d'entreprises.

9.1.2. Évolution quantitative selon le secteur d'activité

La législation FPC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Hormis le nombre de demandes de cofinancement déposées, nous ne disposons pas toujours de données fiables pour l'année 2000, qui constitue une année de démarrage. C'est la raison pour laquelle, l'exercice 2000 ne figure pas dans tous les graphiques ci-après.



Graphique 36 Évolution du nombre de demandes de cofinancement selon le secteur d'activité

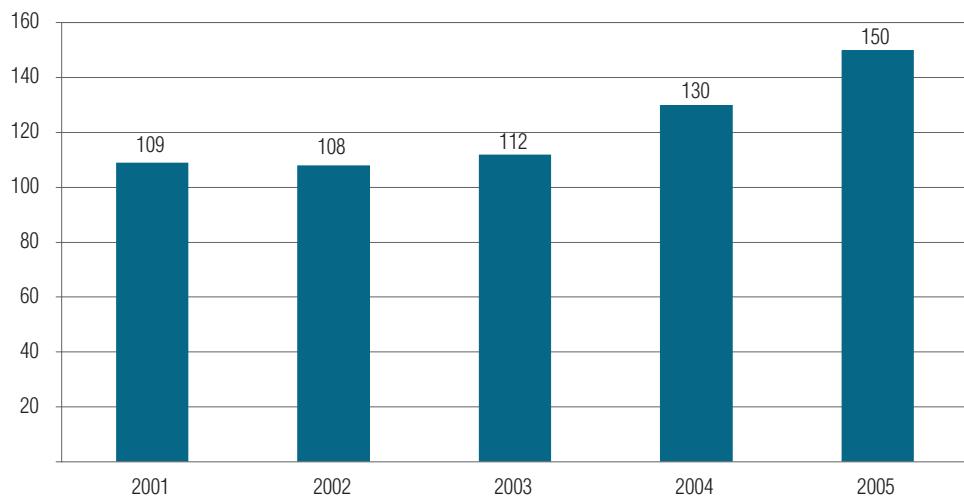
L'évolution, au fil des années, du nombre d'entreprises qui perçoivent l'aide financière de l'État est assez variable d'un secteur à l'autre. À l'exception des secteurs *Éducation, Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau et Hôtels et restaurants*, qui stagnent plus ou moins, tous les autres secteurs connaissent, à des degrés divers, une certaine progression.

Quatre secteurs sont en progression quasiment constante depuis 2001, à savoir *Immobilier, location et services aux entreprises, Construction, Transports et communications* et *Activités financières*.

Les secteurs *Commerce et Industrie manufacturière* semblent marquer le pas depuis 2 à 3 ans.

9.2. Investissement

Millions d'Euros



Graphique 37 Évolution de l'investissement réalisé

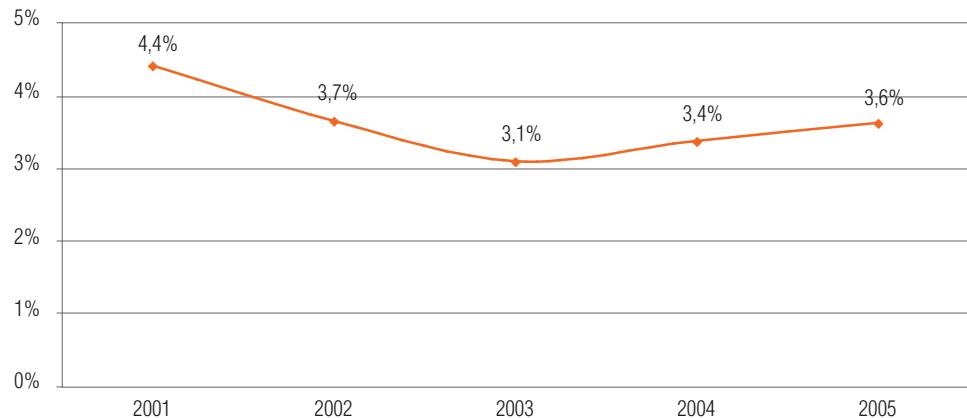
- De **2001 à 2003**, l'investissement global des entreprises est plus ou moins constant et ce, malgré une augmentation notable du nombre d'entreprises: + 50 entre 2001 et 2002, +34 entre 2002 et 2003. Au total, 84 entreprises de plus ont généré un accroissement de 3 millions d'euros (+2,7%) de 2001 à 2003.

Cette période correspond à une période de ralentissement économique durant laquelle les entreprises ont, d'une manière générale, réduit leurs budgets de formation.

- De **2003 à 2005**, on observe une progression significative et régulière. 57 nouvelles entreprises ont généré un accroissement de 16% du volume de l'investissement total entre 2003 et 2004 et 44 autres ont produit quasiment le même résultat (+15%) entre 2004 et 2005.

Cette période coïncide avec une certaine reprise de l'économie nationale.

9.2.1. Investissement par rapport à la masse salariale

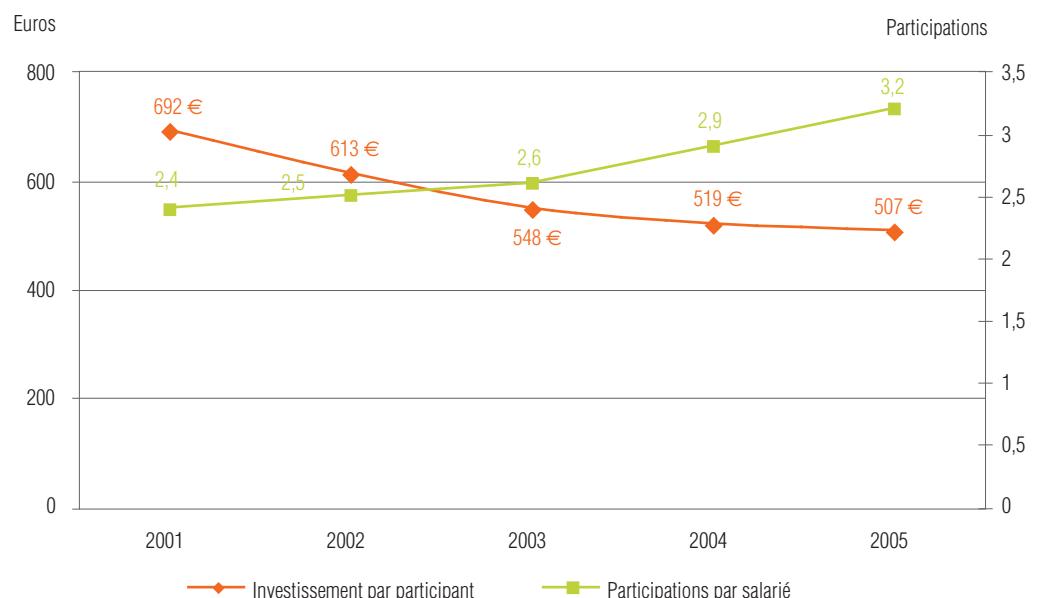


Graphique 38 Évolution de l'investissement moyen par rapport à la masse salariale

Ce graphique confirme l'analyse du graphique 37 "Évolution de l'investissement réalisé". Le nombre d'entreprises a progressé de 84 (+40%) entre 2001 et 2003 et l'investissement moyen par rapport à la masse salariale a chuté de 4,4% à 3,1% (-30%).

En 2004 et 2005, le nombre d'entreprises a continué d'augmenter de façon marquée (+57 en 2004 et +44 en 2005), mais la tendance s'est inversée en ce qui concerne l'investissement moyen par rapport à la masse salariale, qui croît à nouveau, témoignant ainsi de politiques de formation plus ambitieuses de la part des entreprises.

9.2.2. Investissement par participant et nombre de participations



Graphique 39 Comparaison entre l'investissement par participant et le nombre de participations

Ce graphique montre que les entreprises du panel visent à optimiser leurs investissements en formation à travers une meilleure maîtrise des coûts et un élargissement de l'accès à la formation au plus grand nombre.

Le montant de l'investissement moyen par participant est en baisse constante depuis 2001 (-27%) pendant que le nombre moyen de participations augmente (+33%). Ceci laisse supposer que les pratiques de formation s'améliorent, notamment en termes d'analyse des besoins en formation, afin de mieux cibler les actions de formation au regard des compétences recherchées. Cela signifie également que les entreprises semblent mieux acheter leurs formations, en visant l'efficacité au moindre coût.

9.3. Évolution de la participation financière de l'État



Graphique 40 Évolution du montant du cofinancement

Notons que les montants d'aide accordés par l'État ont été ajustés afin de garantir la pertinence du graphique.

Pour les années 2000 et 2001, nous avons procédé à un ajustement du taux de cofinancement sur la base de 14,5% imposables (il s'élevait à 16% imposables avant la loi modifiée du 10 juin 2002).

De même, pour toutes les années, les bonifications d'impôt, qui se montent à 10%, ont été ramenées à 14,5% imposables.

Si le nombre de rapports et de bilans confondus croît avec une certaine régularité depuis 2000 (graphique 35 "Évolution du nombre de demandes de cofinancement éligibles"), l'évolution du volume global de l'aide accordée par l'État suit une courbe plus fractionnée.

En effet, cette courbe décrit grossièrement 3 phases:

- une **première phase** matérialisant un boom important (+ 33%) entre 2000 et 2001, ce qui est conforme à l'augmentation du nombre d'entreprises qui ont bénéficié du cofinancement public;
- une **deuxième phase** mettant en évidence un palier (2001-2003) qui traduit un maintien de l'investissement en formation des entreprises, voire une baisse puisque le nombre d'entreprises est en augmentation;
- une **troisième phase** caractérisant une forme de "redémarrage". On observe un nouvel engouement des entreprises pour la FPC. En effet, tous les paramètres sont à la hausse: volume global de l'aide de l'État (20,8 contre 15,7 millions d'euros, + 33%), nombre d'entreprises (407 contre 306, +33%) et investissement par rapport à la masse salariale (3,6 contre 3,1%).

10. CONCLUSION

L'idée de départ qui a présidé à l'élaboration de Formastat 2005 n'avait pas pour ambition de caractériser finement, et notamment au plan qualitatif, les pratiques de formation des entreprises du panel considéré.

Tout au plus, visait-elle à établir un état des lieux proposant un éclairage sur le "comportement en formation" d'une population donnée d'entreprises et à identifier, le cas échéant, des pistes ou leviers d'action afin d'optimiser les démarches d'information et de promotion de la FPC au sein du tissu économique luxembourgeois.

Néanmoins, les résultats obtenus se sont révélés particulièrement intéressants.

D'une part, ils confirment ce que l'on savait déjà, à savoir:

- La législation FPC obtient davantage de succès auprès des "moyennes et grandes entreprises" que des "petites et très petites entreprises". En effet, les entreprises de plus de 49 salariés totalisent près de 60% des entreprises du panel et absorbent plus de 95% du montant total de la participation financière de l'État.

Par ailleurs, le nombre de rapports finals augmente plus vite que le nombre de bilans entre 2000 et 2005 et ce sont plutôt les moyennes et grandes entreprises qui présentent le plus grand nombre de rapports finals, généralement associés au plan de formation.

- Les secteurs d'activité les plus représentés sont *Immobilier, location et services aux entreprises, Activités financières, Industrie manufacturière et Transports et communications*, qui représentent près de 60% des entreprises du panel, 75% de l'investissement total et 74% de la participation financière de l'État.

Les contraintes de plus en plus élevées qui pèsent sur les entreprises issues de ces secteurs d'activité, notamment en termes de fiscalité, de qualité, d'environnement, ou encore de sécurité, les obligent à mener des politiques volontaristes en matière de développement des compétences.

- La législation FPC touche potentiellement plus d'un tiers (37%) de l'emploi salarié au Luxembourg (non compris les non salariés, les agents et fonctionnaires internationaux, les agents du secteur de l'administration publique et de l'éducation). Son impact auprès du "bénéficiaire final" est donc de taille appréciable.

D'autre part, ces résultats mettent en exergue quelques éléments nouveaux tels que:

- Il existe une grande disparité au niveau de l'investissement annuel moyen par salarié selon le secteur d'activité.

À titre d'exemple, il est près de 6 fois plus élevé dans le secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* que dans le secteur *Hôtels et restaurants*. Un salarié du secteur *Immobilier, location et services aux entreprises* bénéficie en moyenne de près de 5 jours de formation par an, contre 1,5 jour pour un salarié du secteur *Hôtels et restaurants*.

Les secteurs d'activité qui investissent le moins globalement sont également ceux qui investissent le moins en moyenne par salarié.

- Paradoxalement, les entreprises de 1 à 9 salariés investissent en moyenne, par salarié, 30% de plus que l'ensemble des entreprises de taille supérieure à 9 salariés.
- Les entreprises du panel ont investi globalement près de 150 millions d'euros en formation en 2005. Cela représente 3,6% du coût du travail, à savoir l'ensemble des charges liées à la rémunération des salariés.
- Le coût moyen d'une heure de formation, tous secteurs d'activité confondus, est de 63 €, dont 60% de frais de salaire des participants. Là également, les écarts sont importants selon les secteurs d'activité. Ils s'échelonnent entre 81 € (*Transports et communications*) et 33 € (*Hôtels et restaurants*).
- Le domaine de formation *Technique/métiers* (formations ayant trait au cœur de métier des entreprises) consomme, à lui seul, 3/5 du volume d'heures et plus de la moitié de l'investissement en formation des entreprises du panel.

Il est particulièrement développé dans le secteur *Transports et communications* (75% de l'investissement), *Commerce* (68%) et *Hôtels et restaurants* (68%).

En revanche, il n'est que de 38% dans le secteur *Services collectifs, sociaux et personnels*.

- La répartition de l'investissement en formation selon les domaines de formation est similaire quelle que soit la taille des entreprises.
- Les domaines *Qualité, ISO, sécurité, Informatique et Technique/métiers* sollicitent environ 3 fois plus la formation interne que les domaines *Management/GRH, Finances, comptabilité et droit et Langues*.
- Chaque salarié participe de plus en plus à des formations alors que les entreprises investissent de moins en moins par participant, ce qui tend à signifier qu'elles optimisent leur investissement en formation à travers une meilleure définition de leurs besoins en formation, conduisant à un meilleur ciblage des formations, et qu'elles élargissent la formation au plus grand nombre.
- Le montant total de la participation financière de l'État a été multiplié par près de 2 entre 2000 et 2005.

En résumé

Les très petites entreprises (1 à 9 salariés) ne sollicitent pas suffisamment l'aide financière de l'État, mais celles qui y ont recours forment leurs salariés de la même façon que les moyennes et grandes entreprises, même si elles seraient peu à adopter le plan de formation. Elles affichent le plus grand investissement moyen par salarié.

D'une manière générale, les entreprises consacrent une grande partie de leur effort de formation au développement des compétences liées à leur cœur de métier et semblent mieux gérer leurs coûts de formation par participant depuis 2002, au bénéfice d'une certaine démocratisation de la formation.

ANNEXES

ANNEXE 1

Ventilation des entreprises selon la nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

Section	Libellé
A	Agriculture, chasse, sylviculture Agriculture, chasse, services annexes
C	Industries extractives Autres industries extractives
D	Industrie manufacturière Industries agricoles et alimentaires Industries alimentaires Industrie du tabac
	Industrie textile et habillement Industrie textile Industrie de l'habillement et des fourrures
	Travail du bois et fabrication d'articles en bois Travail du bois et fabrication d'articles en bois
	Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie Industrie du papier et du carton Édition, imprimerie, reproduction
	Industrie chimique Industrie chimique
	Industrie du caoutchouc et des plastiques Industrie du caoutchouc et des plastiques
	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
	Métallurgie et travail des métaux Métallurgie Travail des métaux
	Fabrication de machines et équipements Fabrication de machines et équipements
	Fabrication d'équipements électriques et électroniques Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique Fabrication de machines et appareils électriques Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
	Fabrication de matériel de transport Industrie automobile Fabrication d'autres matériels de transport
	Autres industries manufacturières Fabrication de meubles; industries diverses Récupération
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur Captage, traitement et distribution d'eau
F	Construction Construction

G	Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques Commerce et réparation automobile Commerce de gros et intermédiaires du commerce Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
H	Hôtels et restaurants Hôtels et restaurants
I	Transports et communications Transports terrestres Transports par eau Transports aériens Services auxiliaires des transports Postes et télécommunications
J	Activités financières Intermédiation financière Assurance Auxiliaires financiers et d'assurance
K	Immobilier, location et services aux entreprises Activités immobilières Location sans opérateur Activités informatiques Recherche et développement Services fournis principalement aux entreprises
M	Éducation Éducation
N	Santé et action sociale Santé et action sociale
O	Services collectifs, sociaux et personnels Assainissement, voirie et gestion des déchets Activités récréatives, culturelles et sportives Services personnels

ANNEXE 2

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1

Distribution de la totalité des entreprises établies au Luxembourg en 2005 et répondant aux critères d'éligibilité de la législation FPC selon le secteur d'activité et la taille 9

Tableau 2

Ventilation des entreprises éligibles selon le secteur d'activité et la taille 10

Tableau 3

La population active au Luxembourg (2005) 11

Graphique 4

Répartition des demandes de cofinancement par type 15

Graphique 5

Répartition des demandes de cofinancement par type et par secteur d'activité 16

Graphique 6

Répartition des demandes de cofinancement par type et par taille 17

Graphique 7

Taux de participation des entreprises du panel par rapport à la structure économique nationale selon le secteur d'activité 18

Graphique 8

Taux de participation des entreprises du panel supérieures à 9 salariés selon le secteur d'activité 19

Graphique 9

Représentativité du panel par rapport à la structure économique nationale 20

Tableau 10

Taux de participation des entreprises du panel par rapport à la structure économique nationale selon la taille 20

Graphique 11

Taux d'effectifs concernés par la législation FPC selon le secteur d'activité 21

Graphique 12

Investissement réalisé selon le secteur d'activité 23

Graphique 13

Investissement réalisé selon la taille 24

Graphique 14

Investissement moyen réalisé par salarié selon le secteur d'activité 25

Graphique 15

Investissement moyen réalisé par salarié selon la taille 26

Graphique 16

Investissement réalisé par rapport à la masse salariale selon le secteur d'activité 27

Graphique 17

Décomposition des frais de formation 27

Graphique 18

Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur d'activité 28

Graphique 19

Nombre total d'heures de formation selon le secteur d'activité 29

Graphique 20	
Durée moyenne des formations et nombre d'heures moyen par salarié selon le secteur d'activité	30
Graphique 21	
Nombre d'heures de formation moyen par salarié selon la taille	31
Graphique 22	
Répartition de l'investissement selon le secteur d'activité	33
Graphique 23	
Répartition de l'investissement par domaine de formation selon le secteur d'activité	34
Graphique 24	
Répartition de l'investissement par domaine de formation selon la taille	35
Graphique 25	
Composition de l'investissement par domaine de formation	36
Graphique 26	
Coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation	37
Graphique 27	
Distribution horaire par domaine de formation	38
Graphique 28	
Nombre total de participations à des formations par domaine de formation	38
Graphique 29	
Durée moyenne d'une formation par domaine de formation	39
Graphique 30	
Distribution horaire par secteur d'activité et par domaine de formation	39
Graphique 31	
Distribution horaire selon la taille	40
Graphique 32	
Cofinancement selon le secteur d'activité	41
Graphique 33	
Cofinancement moyen selon la taille	42
Graphique 34	
Cofinancement par tranche	42
Graphique 35	
Évolution du nombre de demandes de cofinancement éligibles	43
Graphique 36	
Évolution du nombre de demandes de cofinancement selon le secteur d'activité	44
Graphique 37	
Évolution de l'investissement réalisé	45
Graphique 38	
Évolution de l'investissement moyen par rapport à la masse salariale	46
Graphique 39	
Comparaison entre l'investissement par participant et le nombre de participations	46
Graphique 40	
Évolution du montant du cofinancement	47



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Avec le soutien du
Fonds social européen